



RAPPORT

**ETAT DES LIEUX/ANALYSE DES POLITIQUES, PROGRAMMES
ET PROJETS D'APPUI A LA CHAINE DE VALEURS RIZ AU
SENEGAL : SYNTHESE DES PROGRAMMES, PROJETS ET
ETUDES D'IMPACTS DES DITS PROJETS, PROGRAMMES**

Décembre 2014

Le Consultant : Mamour NGALANE

Avec l'appui financier de l'Union Européenne

SOMMAIRE

Sigles et abréviations

Tableaux et graphiques

Introduction

- 1- Méthodologie adoptée pour la conduite de la mission et difficultés rencontrées
- 2- Enseignements des politiques mises en œuvre pour la promotion de la chaîne de valeur riz/filière au Sénégal avant 2008
- 3- Etat des lieux sur les politiques, programmes, projets d'appui à la chaîne de valeurs riz au Sénégal depuis 2008
 - 3.1. La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
 - 3.2. Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)
 - 3.3. Le Programme d'accélération de la mise en œuvre du volet riz du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)
- 4- Situation d'exécution des politiques depuis 2008
 - 4.1. La GOANA, de 2007 à 2008
 - 4.2. Le PNAR, de 200 à 2011
 - 4.3. Le Programme d'accélération de la mise en œuvre du PRACAS, de 2012 à 2014
- 5- Impacts et changements induits suite à la mise en œuvre des différentes politiques
 - 5.1. L'impact des initiatives et mesures sur l'amélioration des systèmes de production, de la production de manière générale
 - 5.2. L'impact des initiatives et mesures sur l'accès des paysans aux facteurs de production
 - 5.3. L'impact des initiatives et mesures sur l'accroissement de l'offre de production
 - 5.4. L'impact des initiatives et mesures sur la commercialisation du riz local
 - 5.5. L'impact des initiatives et mesures sur la transformation du riz local
- 6- Les autres initiatives et mesures politiques non directement liées aux politiques de soutien à la chaîne de valeurs, mais qui influent sur celle-ci
 - 6.1. Le désenclavement des zones de production
 - 6.2. La promotion du consommateur local
 - 6.3. La promotion du secteur privé
 - 6.4. La promotion de la recherche-développement
- 7- Les différents mobilisés au profit du développement de la chaîne de valeurs riz en termes de coûts et efficacité
 - 7.1. La source de financement Etat
 - 7.2. Les partenaires au développement

- 7.3. Le secteur privé
- 7.4. Les institutions financières
- 7.5. Les ONG
- 8- Les mesures correctives pour une meilleure prise en charge des préoccupations des exploitations familiales (producteurs, productrices)
 - 8.1. L'accroissement des superficies exploitées
 - 8.2. La réalisation d'aménagements de qualité satisfaisante
 - 8.3. La réhabilitation des anciens aménagements
 - 8.4. Le soutien pour une facilité d'accès aux intrants et équipements agricoles
 - 8.5. Le soutien à l'écoulement de la production issue de l'exploitation familiale
- 9- Recommandations pour construire un argumentaire pour un plaidoyer et un dialogue afin d'améliorer ou de consolider la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de la chaîne de valeur riz au Sénégal

SIGLES ET ABREVIATIONS

CARD : Coalition for AfricanRiceDevelopment

DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

DCE: Dossier de Consultation des Entreprises

IWRM : Irrigation Water Ressources Management

LOASP : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)

MCA: Millenium Challenge Account

NASAN : Nouvelle Alliance pour Sécurité Alimentaire et la Nutrition

PADERCA : Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance

PAPIL : Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale

PAPRIZ : Projet d'Appui à la Professionnalisation de la filière RIZ

PCE : Projet de Croissance Economique

PDDAA : Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique

PDIDAS : Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal

PDMAS : Projet de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal

PNAR : Programme National d'Autosuffisance en Riz

PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

3 PRD : Projet de Promotion d'un Partenariat Rizicole dans le Delta

SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Schéma1 : Composantes de l'analyse chaîne de valeurs (CV)

Tableau1 : Evolution des superficies et productions du riz dans le Bassin de l'Anambé

Tableau 2 : Les acteurs de la filière et leurs fonctions

Tableau 3 : Récapitulatif des politiques

Tableau 4 : Besoins en crédit de campagne première phase du PNAR

Tableau 5 : Bilan du programme de réfection des aménagements en zone irriguée

INTRODUCTION

Traditionnellement, le riz est cultivé en Basse Casamance. Durant la période coloniale, il était utilisé pour payer l'impôt et pour participer à l'effort de guerre. Plus tard, il est devenu dans certains milieux diola un des critères de richesse.

Du fait de la baisse de la pluviométrie et de l'abandon des rizières suite à l'apparition des phénomènes d'acidification et de salinisation des terres, il est noté une régression de la riziculture pluviale pratiquée dans les zones de bas-fond au profit des zones de plateau.

Au sortir des années de sécheresse, le déficit céréalier enregistré sur l'ensemble du territoire a été préoccupant pour les pouvoirs publics et en même temps, au fil du temps, les populations sénégalaises se sont accommodées à la consommation du riz.

En dehors des aspects traditionnels de la culture du riz et des baisses de la pluviométrie, il faut rappeler que durant la colonisation, l'administration coloniale française a massivement procédé à l'exportation de son riz cultivé en Indochine au Sénégal ; et pour payer ces importations, elle a spécialisé le Sénégal dans la monoculture arachidière pour alimenter les huileries de Marseille et Bordeaux. D'où l'origine en partie de la dépendance du Sénégal au riz importé pour nourrir sa population.

Au fil des années, le riz est entré avec force dans la consommation quotidienne des ménages au Sénégal.

La demande intérieure constitue ainsi un marché à très fort potentiel pour la production de riz local, mais elle est satisfaite grâce au recours massif à des importations de brisures de riz.

Le Sénégal est devenu un des plus gros importateurs de brisures de riz en Afrique de l'Ouest, après le Nigeria, en se plaçant comme un importateur net de riz.

Ainsi, la promotion de la riziculture locale pour satisfaire la demande nationale va relever d'une option stratégique de l'Etat. L'autosuffisance alimentaire s'est imposée comme un objectif à atteindre à travers les politiques agricoles initiées par l'Etat et elle passe nécessairement par le développement de la filière rizicole.

En effet, pratiquée sous pluie ou en irrigué, la riziculture, enjeu national, suscite beaucoup d'intérêt pour les pouvoirs publics et un engouement croissant chez les producteurs.

Il a paru donc important d'augmenter la production nationale afin d'améliorer l'autosuffisance céréalière au Sénégal. Ainsi, de multiples programmes tels que le Programme Agricole (1960-1980), la Nouvelle Politique Agricole (1985-1994), le Programme d'Investissement du Secteur Agricole, le Programme d'ajustement du Secteur Agricole (1994-2003), les Programmes spéciaux de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté (1995-2005), les programmes d'autosuffisance en riz (2005-2015), la GOANA (2008, 2009), etc. se sont assignés comme objectif une augmentation de la disponibilité en céréales locales pour une meilleure sécurité alimentaire du pays.

La mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984 avec comme corollaire le désengagement de l'État de toutes les fonctions productives et commerciales (à partir de

1987), a entre autres, fondamentalement modifié la structure et l'organisation de la filière rizicole.

En effet, à partir de 1985, la mise en place de barrages (Diama, Manantali, Anambé, Guidel, Affignam) permet d'atteindre le principal objectif de maîtrise des crues et de développement d'une agriculture moderne par irrigation. L'irrigation constitue l'enjeu majeur avec la conception des aménagements hydro-agricoles dans la région du fleuve Sénégal et dans la région naturelle de Casamance.

La libéralisation complète de la filière en 1996, et les effets de la dévaluation du franc CFA ont posé en filigrane les questions de coûts, de compétitivité, de productivité et de rentabilité des systèmes de production rizicole, et de durabilité en général des systèmes irrigués.

La libéralisation de la filière riz représente ainsi l'un des piliers centraux des réformes que le gouvernement sénégalais a entreprises dans les années 90 dans le domaine de l'agriculture, dans un effort de revitalisation de l'économie. Ainsi, les structures d'appui au développement et les décideurs ont opté pour la libéralisation du commerce et l'intégration du secteur agricole national comme instruments de stabilisation des marchés locaux de produits alimentaires et de stimulation de la croissance agricole.

Néanmoins, la filière du riz demeure tributaire des politiques de réajustement macro-économiques, des accords régionaux et multilatéraux en vigueur, ainsi que la libéralisation des échanges multilatéraux.

La mise en œuvre du programme d'ajustement sectoriel de la filière riz (PASR, 1996) a marqué le retrait de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) de la filière de l'importation et de la commercialisation du riz, fonctions désormais dévolues au secteur privé.

Le désengagement s'est transformé en un véritable coup de frein à la production de riz dans la vallée sous l'effet de la dévaluation du Franc CFA en 1994.

Avant 1994, à travers la SAED et la SODAGRI, l'Etat fournissait tous les services aux agriculteurs : formation technique, crédit de campagne et d'équipement, fourniture des intrants, travaux cultureux, gestion de l'eau, collecte, transformation, commercialisation du riz.

La privatisation complète du secteur céréalier en 1996 est le résultat d'un travail de plusieurs années, mené avec divers partenaires financiers jusqu'à l'élaboration du Programme d'Ajustement Structurel de l'Agriculture (PASA). Ce programme a conduit à terme au retrait total de l'État de la filière.

En effet, il a conduit à la suppression de toutes les subventions de transport et des prix administrés (juillet 1995), à la disparition de la CPSP et à la libéralisation totale des importations du riz (février 1996). En somme, il s'agit d'un programme de désengagement de l'État déjà effectif dans la production, la transformation et la commercialisation du riz local et dans la distribution du riz importé.

Ainsi, les importations sont seulement assujetties au paiement de droits de porte et de douane. Les producteurs locaux et la recherche sont bénéficiaires des retombées fiscales en forme d'appui à la filière locale.

Le Sénégal a reporté une Mesure Globale de Soutien (MGS) totale égale zéro, suite à l'application d'une série de mesures de libéralisation notamment de la filière riz dans le cadre du Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA), marquée par : la réduction des droits de douane, l'élimination des subventions à l'intrant, l'élimination du contrôle des prix, etc. La plupart des mesures de distorsion commerciale ont été éliminées ou abaissées à des niveaux minimaux, de façon autonome, avant la conclusion des accords de Marrakech de 1994.

Ces réformes et restructurations ont eu des effets certains sur l'évolution de la politique agricole sénégalaise et du secteur rizicole en particulier. L'Etat s'est retiré progressivement de la gestion des aménagements hydro-agricoles (AHA) et de toutes les fonctions productives et commerciales. La nouvelle orientation est fondée sur la privatisation des services, la restructuration des entreprises publiques, la responsabilisation des agriculteurs, la libéralisation des prix et des marchés.

Dans la dynamique d'amélioration du secteur agricole, l'Etat adopte un plan de relance de l'agriculture en 1997 concernant la détaxe du matériel agricole, la baisse du taux d'intérêt annuel du crédit agricole passant de 12,5% à 7,5%. Il impose aussi un nouveau moratoire de 05 ans des arriérés des organisations paysannes (GIE) pour les campagnes agricoles 1997/98 et réduit l'apport personnel de 20 à 10 % du financement obtenu.

Toujours dans le prolongement du désengagement de l'Etat, des politiques et cadres de cogestion se mettent en place en 2001: Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage (FOMAED), Fonds Mutuel de Renouvellement des stations de pompage et des équipements hydromécaniques (FOMUR), Fonds de Maintenance des Infrastructures d'Intérêt Général (FOMIIG) et Fonds de Maintenance des Périmètres Irrigués (FOMPI).

Les missions de la SAED et de la SODAGRI ont été par conséquent réajustées et leurs lettres de mission respectives traduisent les contrats de programme triennal qui les lient à l'Etat.

Le développement de la production rizicole est devenu une préoccupation principale pour les pouvoirs publics à partir de 2000 et l'objectif poursuivi demeure la satisfaction des besoins nationaux toujours croissants et dépendants du marché international.

L'idée centrale de la politique concernant les filières céréalières est l'objectif d'autosuffisance alimentaire avec en particulier la relance de la production et notamment "en cultures irriguées dans les zones qui permettent une maîtrise totale ou partielle de l'eau". Dans ce schéma, l'Etat accorde à la vallée du fleuve Sénégal un rôle important dans les stratégies d'accroissement de la production céréalière nationale et singulièrement le riz.

Devant le souci d'assurer une plus grande sécurité alimentaire face à la croissance démographique, de favoriser la compétitivité des produits agricoles sur les marchés intérieurs et extérieurs tout en préservant le capital naturel et la base productive, les orientations stratégiques majeures de l'agriculture sont définies dans les principaux documents que sont : la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP), le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

Depuis le début des années 2000, l'Etat sénégalais a consenti des efforts importants pour le développement de l'agriculture en général et du riz en particulier.

Déjà le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1) avait mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion particulièrement en milieu rural constitué essentiellement d'agriculteurs. Plus tard en 2004, le Gouvernement a adopté une vision à long terme traduite dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) pour la période 2004-2024 qui fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral.

La LOASP constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels de développement tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Les politiques agricoles telles que le programme d'autosuffisance en riz (2005), la GOANA, etc. n'ont cessé d'évoluer dans le temps et tentent de s'ajuster face aux problèmes qui surviennent.

L'enjeu de ces nouvelles initiatives se situe dans la compréhension des impacts au niveau des différents maillons des filières agricoles et leur environnement. Avec la mondialisation des marchés, la compétitivité du riz local devient un enjeu de taille d'où les questionnements sur l'efficacité des réformes politiques sur la filière rizicole. Cela soulève indubitablement des questionnements sur la performance, la durabilité des systèmes actuels, la sécurisation des revenus et l'organisation de la filière.

La GOANA, élaborée en 2008, exprime une volonté pour relever le défi de la souveraineté alimentaire et produire pour l'abondance. Il constitue un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles et traduit les priorités définies dans la LOASP en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre est censée mener vers la réalisation des objectifs définis dans le Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP au niveau sous-régional.

Face à l'accroissement démographique (de 4.997.885 habitants en 1976, la population du Sénégal est passée à 6.896.808 habitants en 1988, à 9.858.482 en 2002 avant d'atteindre 12.873.601 en 2013) (Sources: ANSD, RGPH, 1976 ; 1988; 2002 et RGPHAE 2013) et à l'urbanisation croissante (le taux d'urbanisation est passé de 34% en 1976 à 45% en 2013) (Sources : ANSD, RGP 1976; RGPHAE 2013), le Gouvernement du Sénégal a fait de l'augmentation de la production agricole nationale, une préoccupation majeure (SNDR, 2009).

Le développement de la production de riz local constitue un enjeu majeur pour la croissance du secteur agricole. La stratégie de production nationale a jusque-là privilégié le riz irrigué, alors que des potentialités importantes existent pour le riz pluvial dans les différentes zones éco-géographiques du pays.

Dans ce cadre, en référence à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), aux choix formulés dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP2) et à ceux contenus dans la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), l'option politique stratégique a été

prise d'assurer l'augmentation de la production de riz en 2018 (1,6 millions de tonnes à l'horizon 2018).

C'est dans ce cadre que le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), adossé à la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) est élaboré. Les objectifs de ce programme sont à la fois quantitatifs, pour remédier aux importations selon un échéancier bien défini en vue d'assurer la sécurité alimentaire, et qualitatifs pour satisfaire les goûts et exigences des consommateurs, mais aussi les critères de compétitivité (les éléments sur lesquels on doit s'appuyer pour que le riz local puisse concurrencer profitablement le riz importé).

Le programme d'accélération de la mise en œuvre du volet riz du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) fait suite aux multiples actions qui ont marqué le PNAR. Ainsi, il prend en compte les différents enseignements tirés des événements suivants :

- Evaluation et révision du PNAR lors du conseil interministériel du 31 juillet 2012 regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ;
- Lancement de l'élaboration du document de politique de mécanisation de la riziculture le 20 juillet 2012 et sa validation les 8 et 9 octobre 2012 ;
- Atelier de validation des notes conceptuelles avec l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers les 26, 27 et 28 Août 2013 ;
- Forum sur la relance de la riziculture dans le Bassin de l'Anambé avec les acteurs locaux, la SODAGRI, la SAED, le PNAR, les SFD et la FAO les 22 et 23 avril 2013 ;
- Rencontre à Kolda sur la promotion de la riziculture pluviale avec l'appui de PCE du 3 au 6 juin 2013 avec l'ensemble des acteurs de la zone Sud et Sud-Est ;
- Rencontre avec le CNCR et intégration de sa contribution au PRACAS.

Depuis des décennies, des politiques, programmes et projets sont mis en œuvre par le gouvernement, les partenaires au développement, les ONG pour booster la production, la transformation et la commercialisation du riz local, en s'appuyant sur l'approche chaîne de valeurs. Le niveau d'exécution de l'ensemble des mesures permet-il de garder l'espoir par rapport à l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

L'approche chaîne de valeurs aiderait-elle à bien diagnostiquer et analyser les différentes périodes traversées par les politiques en question.

Les systèmes de production rizicole au Sénégal sont largement dominés par les exploitations de petite taille de type familial. À côté de cette agriculture familiale, émerge une agriculture de type commercial fondée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité.

Aussi existe-t-il deux types de riziculture bien distincts : la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal et dans le Bassin de l'Anambé d'une part, la riziculture traditionnelle ou pluviale de bas - fonds ou de plateau dans les régions méridionales de Fatick, Kaolack, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Kédougou, d'autre part.

La forme d'organisation et le degré de structuration de la filière riz dépendent de la zone agro-écologique et du système de production. On distingue les activités ci-après, réparties en sept (7) segments :

- la recherche agricole et agroalimentaire (ISRA, ADRAO, AFRICA RICE, INP, ITA, Universités) : introduction de nouvelles variétés, production de semences de pré-bases, gestion des sols, études en socio-économie, valorisation alimentaire, etc...
- la fourniture d'intrants, de matériel agricole et de services : les prestataires de services (façons culturales, récolte, battage et transformation), les concessionnaires et fabricants d'équipements, les fournisseurs d'intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) ;
- le financement (la CNCAS et les SFD) : crédit de campagne, d'équipement et de commercialisation, etc. ;
- la production de paddy (producteurs) sous irrigation et sous pluie ;
- la collecte du paddy (commerçants, riziers et producteurs eux-mêmes) ;
- la transformation (riziers) à travers des rizeries industrielles, des mini-rizeries, des décortiqueuses villageoises ou par de simples mortiers et pilons ;
- la commercialisation du riz blanc (privés, riziers, organisations paysannes et producteurs).

Il convient cependant de noter que cette forme d'organisation se rencontre surtout en système de culture irriguée. Elle est plus marquée au nord du pays que dans les autres zones rizicoles.

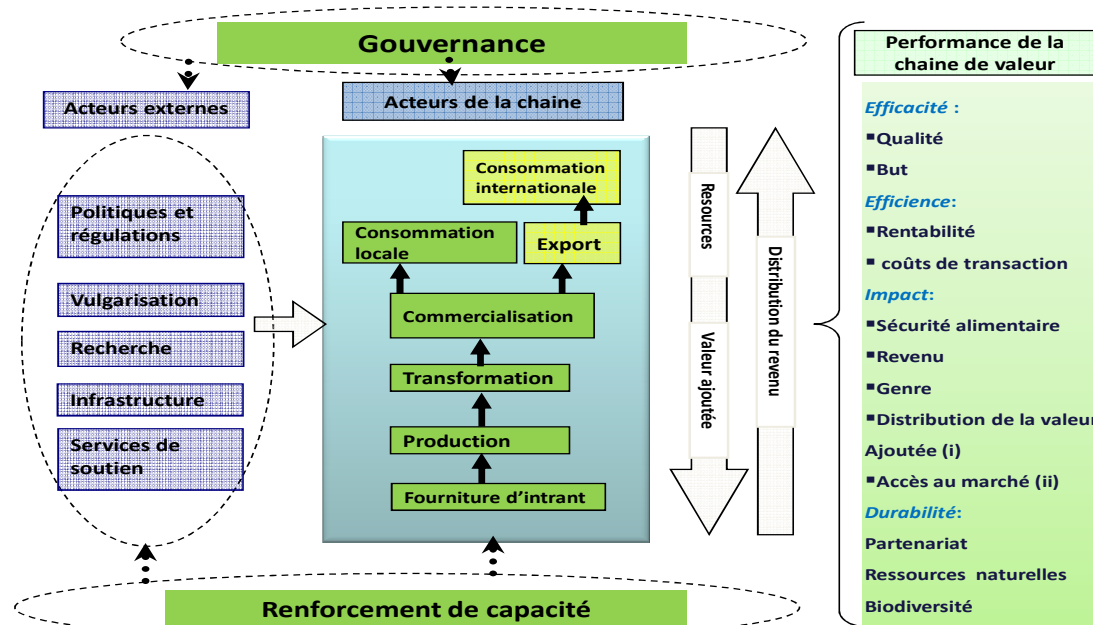
Une chaîne de valeurs est une séquence de combinaisons de facteurs de production, orientées sur la cible, qui créent un produit ou service commercialisable, de sa conception à la consommation finale. Sont incluses des activités telles que la conception, la production, la transformation, la commercialisation, la distribution et les services de soutien au consommateur final.

En résumé, la chaîne de valeurs est représentée au niveau des différents maillons, à savoir (i) la production, (ii) la transformation, (iii) la commercialisation et (iv) la consommation.

La Chaîne de Valeurs s'appuie sur les différentes composantes de la filière en y ajoutant les concepts de gouvernance, de structuration, de conduite et de performance. La finalité est le marché qui permet d'identifier les potentiels de valeur ajoutée à chaque étape de la filière.

Schéma1 : Composantes de l'analyse chaîne de valeurs (CV)

Composantes de l'analyse CV



Source : ISRA, 2012.

I- METHODOLOGIE ADOPTÉE POUR LA CONDUITE DE LA MISSION ET DIFFICULTES RENCONTREES

La mission est conduite sur la base des termes de références et des orientations suggérées par les responsables de VECO.

La recherche et l'analyse documentaires ont facilité la collecte de données et informations ayant permis l'élaboration du présent rapport.

Le pré rapport soumis a fait l'objet d'amendements à différentes instances de VECO. La finalisation du document en tenant compte des amendements, a pris un temps assez long dans le seul souci de prendre en compte toutes les préoccupations et attentes formulées et précisées.

La difficulté rencontrée est liée au fait des personnes opérant dans des structures nationales, dans des programmes, sollicitées n'ont pas bien voulu réagir conséquemment par rapport aux visites effectuées ou mails envoyés dans le cadre de la recherche de données et informations sur le sujet.

Néanmoins, le rapport final est produit et devra être amélioré au fur et à mesure qu'il sera partagé avec l'ensemble des acteurs dans le souci de rendre compte de l'évolution des politiques, programmes et projets mis en œuvre conformément aux orientations stratégiques des autorités du pays, dont l'option est de promouvoir le riz local.

II- ENSEIGNEMENTS DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE POUR LA PROMOTION DE LA CHAÎNE DE VALEUR RIZ/FILIERE AU SENEGAL AVANT 2008

L'environnement physique de la riziculture est constitué par les régions de Kolda et de Ziguinchor et la vallée du fleuve Sénégal (régions de Saint-Louis, Matam et Tambacounda) qui forment les trois grandes zones de production de riz au Sénégal. Les systèmes de production y sont très différents.

La vallée du fleuve Sénégal et le bassin de l'Anambé constituent le système irrigué avec une parfaite maîtrise de l'eau alors que la riziculture pluviale est pratiquée dans la région de Ziguinchor et une partie de Kolda. Les autres zones pluviales de moindre importance sont les régions de Fatick, de Kaolack et une partie de Tambacounda.

Les enseignements des politiques mises en œuvre pour la promotion de la chaîne de valeurs riz au Sénégal, avant 2008 peuvent être appréciés du point de vue de la gouvernance de la filière et de chaque maillon de la chaîne de valeurs.

Du point de vue de la gouvernance de la filière, il est observé deux principales phases :

- une première phase de 1960 à 1985 dite interventionniste au cours de laquelle, l'Etat administre tout, gère tout, subventionne tout et laisse peu de place à l'initiative privée ;
- une deuxième phase dite de libéralisation totale. La nouvelle orientation est fondée sur la privatisation des services, la restructuration des entreprises publiques, la responsabilisation des agriculteurs, la libéralisation des prix et des marchés.

La forme de gouvernance instituée a été déterminante dans la promotion de la chaîne de valeurs suivant les maillons qui la constituent.

2.1. Première phase de 1960 à 1987

Au cours de cette période, l'agriculture irriguée a connu les phases d'évolution suivantes :

- de 1960 à 1974 : introduction de l'agriculture irriguée et initiation des populations à la riziculture irriguée ;
- de 1974 à 1987 : extension contrôlée du système.

Créée en 1965, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du Sénégal et de la Falémé a pris le relais de deux entités antérieures, l'Office d'Aménagement du Delta (OAD) et l'Office d'Aménagement de la Vallée (OAV).

La SAED a joué le rôle d'administrateur de toutes les filières agricoles assurant toutes les fonctions de l'amont à l'aval (gestion des aménagements, de l'approvisionnement en intrants, de la transformation et de la commercialisation). Le rôle des producteurs organisés en groupements était d'exécuter les directives techniques de mise en valeur conformément aux objectifs de production de l'Etat.

Avant la libéralisation de la filière, les politiques de prix, avant tout protectionnistes, permettaient d'équilibrer le taux de change et une distribution des revenus entre acteurs économiques. On note quatre options d'intervention : les barrières tarifaires constituées de taxes ad valorem visant la réduction des quantités importées de riz brisé, le prix domestique devenant plus élevé que le prix international ; les barrières non tarifaires : les quotas

permettant des restrictions quantitatives imposées sur les quantités maximales de riz tolérées à l'importation ; les barrières internes : la fixation du prix du riz brisé au niveau du consommateur visant à soutenir ce dernier ; les prix macro-économiques concernant les taux de change, les taux d'intérêt, et les taux d'inflation et leur incidence sur l'économie et les décisions des agents économiques.

Avec la Nouvelle Politique Agricole édictée en 1984, la SAED s'est progressivement désengagée des fonctions liées à la production, au crédit, à la transformation et la commercialisation.

Ses domaines d'action se limitaient désormais aux fonctions régaliennes de l'Etat : maîtrise d'ouvrage délégué des investissements publics, aménagement de l'espace rural et sécurisation foncière, maintenance des ouvrages hydro agricoles, appui à la mise en valeur et à la professionnalisation, promotion de l'entrepreneuriat agricole privé, veille économique et environnementale.

Les grands aménagements (GA), les aménagements intermédiaires (AI), composaient le système irrigué et constituaient l'essentiel du système agricole irrigué.

Après une forte progression des taux de mise en valeur (superficie cultivée/superficie aménagée) voisins de 1 en 1980, on constate une diminution de ces taux jusqu'au développement des aménagements privés à partir de 1987.

Jusqu'en 1988 avec le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales, l'équipement en matériel agricole était acquis et géré par la SAED en régie ou par le biais de projets. Les producteurs remboursaient les prestations en paddy que la SAED transformait et livrait à la Caisse de Péréquation.

Parallèlement, des formes communautaires de gestion du matériel agricole par les producteurs ont vu le jour sous l'appellation des « CUMA » (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et SUMA (Section d'Utilisation de Matériel Agricole). Elles avaient été expérimentées dans la Délégation de Podor, dans le cadre du financement de la KFW, et sous la supervision de la SAED. Ces tentatives de gestion communautaires n'ont pas survécu aux projets qui les ont initiées.

La production du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal a quadruplé entre 1981/82 et 1990/91. Cette croissance pourrait être attribuée en majeure partie à l'expansion des superficies. De même, la productivité a aussi augmenté passant de 3,3 t/ha en 1979/81 à 5 t/ha en 1989/91. La production du riz a progressé de 1960 à 1970 (passant de 67 000 à 140 000 tonnes de paddy).

Le tableau suivant montre l'évolution des superficies et productions annuelles du riz de 1985 à 1988 dans le bassin de l'Anambé où la SODAGRI joue le même rôle que la SAED. On constate une évolution en dents de scie des superficies exploitées et des productions.

Tableau1 : Evolution des superficies et productions du riz dans le Bassin de l'Anambé

Année	Superficies emblavées	Superficie exploitable	Intensité culturale	superficies riz (ha)	Production riz (tonnes)
1985	723	1365	53%	723,0	2 577
1986	811,25	1365	59%	811,3	3 119
1987	990,25	1365	73%	990,3	3 896
1988	776,25	1365	57%	776,3	3 297

A l'origine seule la SAED s'occupait de la transformation du paddy. En 1985, le prix officiel du riz blanc a été fortement augmenté alors que celui du paddy était resté inchangé. Ceci a provoqué une ruée vers l'équipement en décortiqueuses.

Avant la libéralisation de la filière agricole, l'État achetait tout le paddy sans distinction de qualité et remplaçait le riz dans les marchés de consommation par l'entremise de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix. Ce système assurait un écoulement total de la production locale. La CPSP jouant le rôle de distributeur et les prix étaient administrés. Si par ce mécanisme, la production locale était protégée, les consommateurs étaient taxés indirectement.

Les enseignements à tirer au cours de cette phase sont :

- une période au cours de laquelle, les politiques agricoles sont pensées et mises en œuvre par le gouvernement sans concertation avec les autres acteurs ;
- une période au cours de laquelle, l'Etat est omniprésent dans la filière riz : il réalise les infrastructures hydro-agricoles, les aménagements agricoles, fournit les compétences techniques et de gestion, forme les producteurs, donne les conseils techniques, supervise, fournit les semences, les intrants, transforme et commercialise à travers les structures mises en place. La production se développe au rythme de réalisation des aménagements publics ;
- une période au cours de laquelle, l'Etat commence à opérer un désengagement de bien des fonctions, dont la production, la transformation et la commercialisation. La production est soutenue par les aménagements publics et les aménagements privés qui sont encore à un niveau de développement assez timide.

2.2. Deuxième phase de 1988 à 2008

L'Etat s'est retiré progressivement de la gestion des aménagements hydro-agricoles (AHA) et de toutes les fonctions productives et commerciales.

Ainsi, la libéralisation de la filière riz a largement entraîné la ruée vers les aménagements. A titre d'exemple, dans la vallée du fleuve Sénégal, les surfaces aménagées sont passées de 24 600 ha en 1985/86 à 67 788 en 1995, puis à 97 000 en 2001 (SAED, 2002). Cependant, les superficies cultivées vont se développer à un rythme plus faible que les superficies aménagées.

En 1996, le PASA conduit au retrait total de l'Etat avec ses conséquences (suppression des subventions de transport, et des prix administrés, disparition de la CPSP, libéralisation totale des importations de riz) mais avec des retombées fiscales en forme d'appui à la filière locale pour les producteurs locaux.

La libéralisation de la filière a augmenté les besoins d'aménagement et donc d'occupation de l'espace, de l'utilisation des ressources sols et eaux.

Les effets les plus saillants de ces premières mesures de désengagement de l'État sur les pratiques des acteurs se traduisent par une course à la terre effrénée entre paysans autochtones, néo-ruraux, fonctionnaires, hommes d'affaires, émigrés, agrobusiness étranger, une évolution très rapide des superficies aménagées et cultivées et un accroissement considérable du financement de la production agricole irriguée. D'un autre côté, on note de fréquentes spéculations foncières.

Une profusion de périmètres privés sommaires, sans drainage, aménagés sur des terres salées et/ou sablonneux s'installe. Une partie du crédit de campagne (très en deçà du coût minimum d'un PIV normal) est utilisée pour financer ces types d'aménagements qui sont abandonnés au bout de quelques campagnes agricoles (détérioration du réseau et du sol, baisse nette de rendement) par les exploitants qui obtiennent facilement une nouvelle attribution de terre dans d'autres zones.

Le même scénario qui recommence sans cesse conduit à une agriculture itinérante (extensive à souhait, gaspilleuse de sol, utilisant trop d'espace) aux antipodes de l'objectif d'intensification pour rentabiliser les investissements publics.

Dans le Delta du fleuve Sénégal, les exploitants privés ont fait montre d'un réel dynamisme en aménageant en quelques années deux fois plus que les superficies des aménagements publics depuis la création de la SAED (en 2001 on avait 19 473 ha sur fonds publics et 39 150 ha sur financement des privés, en 2009 on arrive à 22 463 ha sur fonds publics et 44 163 ha sur financement des privés.), en s'organisant au sein de grandes fédérations.

Malheureusement ce dynamisme n'a pas été accompagné par un appui du Service Public et beaucoup d'exploitations au bout de quelques années sont abandonnées faute de fonctionnalité (pas de planage ni de drainage). Les conséquences d'un tel tournant se sont traduites par une accélération massive de l'abandon des terres aménagées pour l'irrigation, à tel point, qu'en 1997, les surfaces cultivées en riz irrigué ne représentaient plus que 26000 hectares sur 65000 hectares disponibles dans la vallée du fleuve Sénégal.

En réaction à l'occupation du sol par les AHA, les autres usagers du domaine irrigué (éleveurs, chasseurs, pêcheurs, promoteurs touristiques, etc.) adoptent des stratégies pour marquer leur présence : demandes d'attribution, manipulation d'ouvrages hydrauliques, etc.

L'intensification de la production entraîne des changements dans les modes de production avec des besoins importants d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.

Dans la zone d'intervention de la SODAGRI en Haute Casamance, le désengagement de l'Etat a été traduit en actes bien après celle de la SAED, alors que les techniques et pratiques rizicoles n'étaient pas encore assimilées. Cela a influencé négativement les performances enregistrées.

Des mesures d'ajustement et d'adaptation des acteurs (producteurs et prestataires de services, recherche agronomique et crédit agricole) face au nouveau contexte ont permis de soutenir la viabilité de la riziculture irriguée en développant des stratégies de rentabilité économique et de compétitivité de la production locale.

A la faveur de la politique de libéralisation, l'environnement institutionnel de la filière riz est marqué par une forte dynamique de développement de nombreuses formes d'organisations à vocation économique : GIE, OP, Union, petites et moyennes entreprises de services agricoles et para agricoles, etc.

Les évolutions structurelles y ont provoqué l'émergence de différents types d'organisations professionnelles. Les unes pour prendre en charge le fonctionnement des périmètres et de toutes les opérations collectives liées à la production (crédit, achat d'intrants, travaux agricoles, commercialisation), les autres pour renforcer la coordination entre les producteurs et les acteurs de l'amont et de l'aval des filières.

Le métier d'agriculteur s'y est considérablement élargi, intégrant la gestion collective des infrastructures de production et la maîtrise de la valorisation des produits. Les partenaires des agriculteurs se sont également diversifiés, des types de relations, fondées sur le marché, se sont développés.

La libéralisation a induit des changements importants dans le dispositif organisationnel et institutionnel de la filière, essentiellement marqué par l'émergence de prestataires de services privés aux différentes étapes de la filière, ainsi que la structuration de différents dispositifs collectifs privés de coordination.

Ainsi, la fourniture de semences est gérée par des opérateurs semenciers agréés pour la plupart fédérés au sein de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS). Jusqu'en 2008, la carte variétale ne comportait que des variétés introduites, en provenance d'Asie et du Nigéria, évaluées et adaptées aux conditions de culture du Sénégal (Sahel 108, Sahel 201, Sahel 202, Sahel 134, Sahel 159, Sahel 208, Sahel 209, Sahel 210).

La fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires est assurée par les commerçants tandis que le matériel agricole est fourni par les artisans locaux ou les structures d'importation de matériel agricole à Dakar.

Les politiques de crédit ont été marquées par les différents taux d'intérêt, au début élevés (17% et plus) dus aux problèmes de remboursement que rencontrait la CNCAS, puis ils ont baissé pour atteindre 7,5% à partir de 1997. La Caisse Nationale de Crédit Agricole qui avait soutenu l'essentiel des crédits pour l'aménagement et la mise en valeur des exploitations privées s'était retrouvée dans une situation d'impayés qui ne lui permettait plus de soutenir cette dynamique.

Les incitations de la relance avec l'accroissement des crédits à hauteur de 35 milliards de FCFA avant 2000 et la réduction du taux d'intérêt (de 12,5 à 7,5%) combinées à la libéralisation (initiatives privées) ont favorisé l'augmentation des superficies mises en valeur en 1997/98 de 19 % (SAED, 1998).

A noter entre autres que la riziculture irriguée nécessite une trésorerie importante dont ne disposent pas toujours les producteurs. Les producteurs de riz sont des exploitations agricoles individuelles ou organisées en GIE ou en associations.

La production rizicole globale du Sénégal a peu évolué jusqu'en 2008, fluctuant autour de 200 000 tonnes. La production irriguée de la VFS a, pour sa part, connu une augmentation de l'ordre de 8% par an sur les 25 dernières années, grâce, d'abord, à une augmentation des superficies (entre 1988 et 1994), puis, depuis 2002, à une progression des rendements, notamment en contre saison.

Les producteurs de riz se sont organisés au sein de l'union nationale interprofessionnelle du riz (UNIRIZ) et du Comité interprofessionnel du riz – CIRIZ (mis en place au niveau de la vallée du Fleuve Sénégal). Le CIRIZ a pour vocation de créer un cadre de concertation entre acteurs de la filière et d'être un interlocuteur de l'Etat en matière de politique, avec notamment pour vocation de résoudre les problèmes de commercialisation du riz local. Il est actuellement en phase d'extension au niveau national.

La libéralisation du prix du riz, intervenue en juin 1994, avait entraîné la disparition du circuit officiel. La réorganisation du secteur rizicole s'est traduite par la mise en place d'un nouveau schéma de commercialisation depuis **2003**, caractérisé par la responsabilisation du producteur. En effet, les différents acteurs qui interviennent dans le processus de commercialisation sont les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les intermédiaires et les commerçants.

Les multiples réformes de la politique commerciale du Sénégal ont conduit à un régime tarifaire harmonisé en 1999, puis en 2001 à une dispersion tarifaire avec des tarifs moyens de 14%, mais aussi par une élimination des quotas d'importation et de licences, une absence de taxes ou de subventions à l'exportation, les surtaxes à l'importation étant les seules barrières subsistantes.

Avec l'avènement du Programme spécial Riz en 2003 et plus tard le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), la SAED s'est intéressée aux privés (grands investisseurs), consciente de l'apport important qu'ils peuvent fournir dans l'atteinte des objectifs de production.

La commercialisation du riz blanc issu de la transformation du paddy passe en majorité par le circuit des riziers. Les riziers industriels et artisanaux sont à la fois des transformateurs et des commerçants. Ils contrôlent plus de 65 % du marché du riz local. Les autres acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sont des commerçants détaillants ou grossistes et des « bana-bana »

Malgré les efforts de recherche et de développement, et les investissements considérables en infrastructures hydro-agricoles, l'intensification de la riziculture reste confrontée à plusieurs contraintes en amont comme en aval de la production. Les raisons les plus évoquées pour justifier la faiblesse de l'intensité culturale sont, entre autres, la difficulté d'accéder au crédit, le manque de main d'œuvre saisonnière, la mauvaise gestion de l'eau et des terres, et l'indisponibilité de nouvelles variétés permettant la double culture, les problèmes de qualité et de transformation.

Par conséquent, le secteur agricole en général reste encore loin d'emprunter les sentiers de la croissance en dépit des efforts d'ajustement et de réduction des interventions de l'État sénégalais dans le secteur agricole et rizicole notamment, ainsi que de libéralisation du prix des produits et des intrants agricoles.

En effet, les coûts de production du riz ont dramatiquement augmenté. Désormais, les producteurs de riz, qui depuis la nouvelle politique agricole et les programmes d'ajustement ne bénéficiaient plus de subvention pour les semences et les facteurs techniques de production, perdaient ainsi le prix de vente garanti que leur accordait la Caisse de péréquation sur ses surplus de commercialisation du riz importé.

Les partenaires au développement ont néanmoins continué à encourager l'Etat à miser sur l'importation du riz, plutôt que sur la production locale, sous prétexte, qu'avec la suppression des subventions de l'Etat à cette production, et au renchérissement des coûts des facteurs techniques de production, elle était devenue non compétitive.

Ainsi, selon l'étude de « Initiative Prospective Agricole et Rurale » publiée en Février 2007, le nombre d'importateurs est passé de 43 en 1996, à 33 en 1997, à 25 en 1998, et à 7 en 2000, dont 4 contrôlent 63% du volume du riz importé. Mais, les conséquences, sur les populations, d'une telle politique ont engendré une forte « demande sociale » qui a eu raison de 40 ans de règne du pouvoir Socialiste aux élections présidentielles de 2000.

Néanmoins, sur la période considérée, la production de riz a enregistré une augmentation sensible, même si le riz national demeure très faible dans la consommation des Sénégalais comparativement au riz importé. (Source DAPS, 2006) Doc : Profil Sécurité alimentaire

Avec la première alternance, les choses n'ont pas connu de véritables changements, à tel point, que la production locale de riz ne se situe qu'entre 7 à 13 % du riz consommé, contre 83 à 93 % pour le riz importé.

Cette situation, d'après toujours l'étude « Initiative Prospective Agricole et Rurale » de Février 2007, est le résultat d'une explosion de l'importation du riz, qui est passée de 435 500 t en 1995 à 709 575 t en 2002, soit une augmentation de 63 % dans la période.

De 1997 à 2001, les stocks invendus par campagne se situent entre 4000 à 5000 tonnes. Ce contraste fondamental noté dans l'existence des stocks invendus et la disponibilité de l'offre rizicole insuffisante est lié à des problèmes de compétitivité et d'inorganisation des acteurs de la filière. En 2001, les producteurs ont pu vendre ces stocks aux groupements féminins qui les commercialisent au niveau des régions de l'intérieur.

En effet, il est constaté :

- l'inexistence d'un comité interprofessionnel sur la filière pouvant aider à solutionner les problèmes évoqués ;
- l'insuffisance de qualité du riz transformé : au niveau de la transformation, la technique de triage n'existait pas pour la segmentation par type du riz (entier, brisure, intermédiaire etc.) ;
- le marché de commercialisation n'était pas segmenté et qu'il manquait des mécanismes de promotion du riz local et de fixation du prix par la qualité pour garantir la compétitivité du riz local.

Le développement de la production rizicole est devenu une préoccupation principale pour les pouvoirs publics à partir de 2000 et l'objectif poursuivi demeure la satisfaction des besoins nationaux toujours croissants et dépendants du marché international.

Depuis 2000, le Gouvernement a mis en œuvre d'importants programmes d'amélioration, de renforcement et de modernisation de la production agricole à travers les politiques définies sur la base du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP).

Pour la campagne agricole 2007/2008, il a été gracieusement mis à la disposition des producteurs de riz 3 071 unités de matériel d'irrigation dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz dont le coût global est d'environ 27 millions de \$ US (environ 13,5 milliards de F CFA)

Tableau 2 : Les acteurs de la filière et leurs fonctions

Etapes	Acteurs	Fonctions économiques
Production	C.N.C.A / Meca (PMIA) Firmes/Commerçants Prestataires de services Unions hydrauliques Institutions de conseil et de recherche Fournisseurs de semences (agriculteurs multiplicateurs, producteurs distributeurs de semences)	Fourniture de crédit Fourniture d'intrants Fourniture de services (travail du sol et entretien AHA) Fourniture de l'eau Variétés de semences Techniques de production, de transformation Semences pré base Semences améliorées
Récolte et transformation	Institutions de conseil et de recherche Prestataires de services Transporteurs Transformateurs	Techniques post récolte Techniques de transformation Prestation de services mécanisés récolte /battage Transport des intrants et des produits Transformation du paddy,tri,ensachage
Commercialisation	Grossistes, banabana	Collecte /vente du produit marchés en gros et au détail

Tableau 3 :Récapitulatif des politiques

Périodes	Politiques et décisions majeures	Conséquences
1987	Désengagement de la SAED de toutes les fonctions productives et commerciales et libéralisation de l'économie rizicole avec l'abandon des monopoles et des prix administrés	Transfert de charges de l'Etat vers les opérateurs privés

Juin 1994	Dévaluation du franc CFA	Renchérissement des coûts des facteurs de production pour la filière riz local. la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) se retire de la commercialisation du riz local de la vallée.
Février 1996	La CPSP a arrêté ses activités commerciales	Mévente au niveau de la vallée.
Périodes	Politiques et décisions majeures	Conséquences
Décembre 1996	Protection efficace de la filière nationale avec une stabilisation des prix, tout en prenant en compte les intérêts des consommateurs avec un niveau de protection dégressif dans le temps. Blocage du système marqué par le non remboursement des crédits antérieurs faute de commercialisation.	Achat de toute la production par le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) pour les hôpitaux et armées.
1997-2000	Plan de relance de l'agriculture.	Le matériel agricole est détaxé Le crédit agricole voit son taux d'intérêt annuel passer de 12,5% à 7,5% Un nouveau moratoire à destination des organisations paysannes (GIE) ayant des arriérés est mis en place pour les campagnes agricoles 1997/98, Une baisse de l'apport personnel de 20 à 10 % du financement obtenu.
2001-2003	Programme de distribution de 5 700 tonnes d'engrais et de 1 500 tonnes d'urée pour la campagne d'hivernage 2001 à un prix accessible	Les riziculteurs réalisent des économies de 15 à 20% par rapport au prix de marché ce qui a permis d'accompagner la consolidation de l'intensification agricole avec la LPDA en 2003.
2004	L'Etat subventionne à 100% les engrais et les produits phytosanitaires	Augmentation de plus de 15 % de la production de riz par rapport à 2003 et 2004.
2005-2008	Subvention de 75% des intrants agricoles.	

L'analyse de cette seconde phase ci-dessus décrite permet de tirer les enseignements suivants :

- les politiques sont élaborées et mises en œuvre par le gouvernement sous la pression des partenaires financiers, sans concertation avec les autres acteurs ;

- les surfaces aménagées ont connu un accroissement important surtout en ce qui concerne les aménagements privés. Mais, ces aménagements sont en grande majorité sommaires, donc ne garantissant pas de bons rendements ;
- l'entretien des ouvrages hydrauliques et des aménagements publics pose problème au fur et à mesure du fait des faibles revenus tirés des exploitations agricoles;
- le désengagement de l'Etat a favorisé l'émergence de prestataires de services pour les travaux culturels, la fourniture des intrants agricoles, la vente des équipements agricoles, le transport, la transformation, etc. ;
- le renchérissement des coûts de production du fait de la suppression des subventions des intrants agricoles pendant une certaine période et des coûts élevés des aménagements et des équipements agricoles, a fini par impacter négativement la mise en œuvre des exploitations agricoles ;
- la baisse des productions agricoles et des revenus des producteurs dans le temps finit par installer des difficultés de remboursement des crédits de campagne (impayés), de renouvellement de l'équipement agricole, d'entretien des aménagements, de réalisation de nouveaux aménagements, d'approvisionnement en semences de qualité, en engrais, produits de traitement, de développement durable de la double culture ;
- la qualité de transformation moindre du paddy en riz blanc par rapport au riz importé, a pendant longtemps rendu difficile son écoulement auprès des consommateurs sénégalais, surtout urbains ;
- le coefficient de transformation est resté faible du fait de plusieurs facteurs conjugués notamment les difficultés financières des transformateurs empêchent la modernisation des équipements, la réalisation des réparations, l'entretien et la maintenance appropriées des équipements (des rizeries sont abandonnées)

III- ETAT DES LIEUX SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES, PROJETS D'APPUI A LA CHAÎNE DE VALEURS RIZ AU SENEGAL DEPUIS 2008

L'enjeu économique de la relance de la production rizicole est resté central car les pertes en devises dues aux importations de riz sont de l'ordre de 200 milliards de FCFA par an. En 2008, globalement l'Etat a perdu 05 milliards pour le fonctionnement des filières riz (hors investissements de la GOANA), par les subventions à la consommation et la suspension des droits de douanes. Les pertes engendrées par la crise de 2008 auraient été bien moindres, si la dépendance aux importations avait été moins forte, d'où la nécessité d'une reconquête du marché national du riz.

A partir de 2008, les pouvoirs publics ont formulé et mis en œuvre des politiques de promotion de la riziculture dans le souci de minimiser les pertes de devises et de tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

3.1. La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

Le Gouvernement a lancé, en 2008, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), accompagnée du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). La conjoncture a été en 2008 très favorable à la relance de la riziculture.

Dans le cadre de la GOANA, il a été pris des mesures exceptionnelles :

- reconduction de la subvention des intrants agricoles
- réhabilitation/réalisation d'aménagements hydro-agricoles

Les effets conjugués de l'augmentation des prix du riz et des interventions de la GOANA ont entraîné, selon le rapport d'exécution de la GOANA, une production record de plus de 500 000 tonnes pour l'ensemble du pays. La Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) est au centre de cette relance avec des productions de paddy qui ont augmenté de 50 % en 02 saisons pour atteindre 350 000 tonnes en 2008.

L'élément déterminant a été l'accroissement de l'intensité culturale, qui est passée de 1,25 avant 2008, à 1,35 en 2008, et devait atteindre 1.5 en 2009. Parallèlement certains aménagements abandonnés ont été réhabilités à la fois par les investissements privés et le programme GOANA.

3.2. Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR)

Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) a été lancé lors du Conseil Interministériel, tenu le 04 Janvier 2008. Ce programme procède ainsi d'une volonté du Sénégal de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) prenant en compte toutes les préoccupations des acteurs de la filière rizicole

Avec un budget estimé à 174 milliards F CFA pour la période 2009-2011, la marche vers l'autosuffisance en riz, déclinée selon les étapes suivantes, va conférer au Sénégal, gros consommateur de riz, le statut de pays producteur de riz et enfin de satisfaire ses besoins en riz pour l'horizon 2012 :

- 2008 : 364 000 tonnes de riz blanc, soit 535 000 tonnes de paddy
- 2010 : 623 000 tonnes de riz blanc, soit 916 320 tonnes de paddy
- 2012 : 1000 000 tonnes de riz blanc, soit 1 500 000 tonnes de paddy

Ce programme «organise et planifie la marche du Sénégal vers l'autosuffisance en riz pour l'horizon 2012 avec un objectif de production de 1,5 million de tonnes de riz paddy, équivalent à 1 million de tonnes de riz blanc ». Pour atteindre cet objectif, il est prévu de :

- réhabiliter 22 000 ha dans la vallée du fleuve Sénégal et 4 180 ha dans le Bassin de l'Anambé ;
- assurer l'entretien continu des aménagements ;
- faciliter l'accès aux équipements et matériels de travail du sol, de récolte battage, de transformation et de conditionnement des semences ;
- reconduire la subvention des engrais et produits phytosanitaires ;
- garantir la protection des cultures ;
- faciliter le financement de la production, de l'équipement et de la transformation ;
- appuyer le système pluvial par des aménagements spécifiques et par l'amélioration des itinéraires techniques ;
- faciliter la commercialisation (paddy et riz blanc) ;
- renforcer les capacités des producteurs par la formation et l'encadrement ;
- conduire un volet recherche-Développement.

De façon concrète, les mesures prises étaient ainsi déclinées.

Riziculture irriguée

Réhabilitation et réalisation de nouveaux aménagements

Ainsi, il s'agissait de :

- récupérer les 22 000 ha jadis aménagés et abandonnés depuis la fin des années 90 dans la VFS, en plus des 43 000 ha exploitables en 2009 dont 13 000 ha ont été réfectionnés en 2008;
- réfectionner les 4 200 ha dans le Bassin de l'Anambé;
- assurer une intensité culturale de 1,5 ;
- poursuivre les aménagements selon le rythme indiqué.

Pour atteindre l'objectif de 1 million de tonnes de riz blanc, le gouvernement ambitionnait de porter, à l'horizon 2012, les superficies aménagées pour le riz à 130 720 ha dont 115 720 ha dans la vallée du Fleuve Sénégal et 15 000 ha dans le bassin de l'Anambé.

Equipped en matériel agricole

Le faible taux de mécanisation est à l'origine de la faiblesse de l'intensité culturale et du non-respect du calendrier cultural. En outre, l'amélioration de la qualité du riz passe par l'installation d'équipement de triage, de calibrage et de blanchiment pour certaines unités de transformation.

L'importance du taux de brisure et le taux d'usinage sont également corrélés.

En effet, au moment et après la récolte, la surexposition du paddy au soleil ou sous la pluie, faute de matériel de récolte ou d'infrastructures de stockage, fait que le produit arrive à l'usine dans des conditions qui ne permettent pas l'obtention d'un riz blanc de qualité.

Les mesures consistaient :

- au développement de l'utilisation de la batteuse ASI au titre du programme d'équipement du monde rural ;
- à la promotion de la motorisation intermédiaire de récolte avec l'introduction de la motofaucheuse (ISA) en phase expérimentale ;
- à la remise en état du parc de tracteurs et à son augmentation ;
- à l'équipement en matériel d'irrigation complémentaire (le matériel suivant a été distribué : 2 194 GMP de surface, 4 pompes monobloc électriques de 5500 m³/h, 2 postes transformateurs, 338 bacs, 337 chariots.) ;
- à l'augmentation du parc de moissonneuses-batteuses.

Equipped en matériel de transformation

L'objectif de production s'accompagne impérativement d'un programme de renforcement des unités de transformation. Il s'agissait de :

- la réhabilitation des rizeries abandonnées en fonction des besoins dans les zones de production ;
- la mise en place d'équipements complémentaires pour le triage, le calibrage et le blanchiment dans l'optique d'un label de qualité ;
- la création de nouvelles rizeries dans les zones dépourvues ;

- la facilitation de l'accès au crédit en faveur des riziers.

Riziculture pluviale

La riziculture pluviale a reçu très peu d'appuis comparés à son importance socio-économique. Elle rencontre d'énormes difficultés dans sa pratique et sa pérennisation et elle est même menacée. Pour lui faire jouer pleinement son rôle dans la résorption du déficit céréalier, les axes stratégiques retenus dans le cadre de la SNDR s'articulaient autour des points suivants :

- la lutte contre la salinisation et l'ensablement des bas-fonds ;
- le développement d'une politique appropriée de mécanisation intermédiaire ;
- la promotion de l'utilisation des engrais ;
- le renforcement de l'encadrement ;
- l'introduction de variétés adaptées ;
- l'aménagement et la protection des zones de culture dans le cadre de la préservation et de la gestion des ressources naturelles ;
- la mise en place de mécanismes appropriés de financement (micro crédit) ;
- la réhabilitation de la station de l'ISRA à Djibélor dans le sud du pays (Région de Ziguinchor).

Commercialisation

L'augmentation rapide de la production rizicole, surtout dans la vallée du Fleuve Sénégal entraîne le besoin urgent d'une meilleure organisation de la commercialisation. En effet, les producteurs ne pourront plus à la fois s'occuper de la production et de la mise en marché, d'autant plus que l'objectif d'accroître l'intensité culturale exige un dénouement plus rapide des crédits de campagne accordés par la CNCAS. Par conséquent, il sera nécessaire, pour le producteur, d'écouler sa production le plus rapidement possible.

Aussi, est-il envisagé d'encourager et de susciter la création d'organismes professionnels privés chargés de l'achat, de la transformation et de la vente du riz blanc. Ces organismes pourraient contracter une relation de prestation de service pour la transformation du paddy avec les propriétaires de rizeries et étendre leurs activités aux autres régions rizicoles du pays.

Mesures d'accompagnement

Pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés, les mesures d'accompagnement suivantes devraient être prises :

- la poursuite de la politique de subvention des intrants ;
- le développement d'une politique semencière adaptée ;
- l'appui à la valorisation des sous-produits pour la fabrication d'aliments de bétail (paille et son) et de production d'énergie (balle) ;
- la facilitation de l'accès au crédit : dispositif approprié pour l'acquisition de matériel agricole et la réalisation d'infrastructures d'irrigation ;
- la déconnection des crédits de campagnes ;
- la lutte anti-aviaire par :

- des interventions du **1er octobre** au **15 décembre** pour protéger le riz hivernal ;
- la reprise des opérations à partir du **15 janvier** pour sécuriser les cultures de décrue et prévenir la prolifération des ravageurs ;
- le démarrage des opérations de protection de la riziculture de contre- saison chaude le **1er juin** ;
- le renforcement de la coopération avec les pays voisins dans la lutte anti-acridienne et anti-aviaire.

Financement de la production

La disponibilité des intrants et la facilitation de leur mise à la disposition des producteurs sont indispensables à la réussite du programme. Sur la base des projections d'emblavures pour les trois prochaines années, les besoins en crédit de campagne s'établissaient comme suit :

Tableau 4 : Besoins en crédit de campagne première phase du PNAR

Années	Irrigué (ha)	Pluvial (ha)	Besoins en crédit (millions FCFA)
2009	87500	80000	19500
2010	109720	90000	24194
2011	130000	100000	31000

Gouvernance de la SNDR

L'importance de la SNDR, la diversité des zones agro-écologiques et des systèmes de production agricole et la multiplicité des acteurs concernés requièrent une stratégie singulière de pilotage pour sa mise en œuvre.

Il serait ainsi privilégié les principes de concertation, de responsabilisation et d'évaluation qui se traduiront par la concertation entre acteurs concernés et la responsabilisation de chacun en fonction de son statut, de sa position et de son poids par rapport au fonctionnement de la filière et, enfin, par l'évaluation annuelle pour corriger à temps les éventuels dérapages ou dysfonctionnements.

Sous ce rapport, le partenariat avec l'ensemble des groupes d'acteurs de la filière sera promu : producteurs, transformateurs, commerçants, prestataires de services agricoles, organismes publics et privés de conseil agricole, de recherche, d'équipement du monde rural, professionnels de la communication.

L'institutionnalisation d'une Fête Nationale du Riz pourrait fournir le cadre de concertation et d'échanges pour assurer le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre du Programme.

3.3. Le Programme d'accélération de la mise en œuvre du volet riz du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)

La production rizicole a atteint 469 649 tonnes de riz paddy en 2012 contre une production annuelle moyenne de 436 153 tonnes sur la période 2010-2013. De cette production 83% proviennent des zones irriguées de la VFS et 17 % des zones pluviales du Sud.

Le gap pour atteindre le seuil de 1.600.000 tonnes de riz paddy, nécessaire pour atteindre et assurer l'autosuffisance alimentaire, est de presque 1000000 tonnes, ce qui équivaut à des

importations annuelles de 650.000 tonnes. Ces importations nous proviennent, pour l'essentiel, de la Thaïlande, dont les perspectives d'exportation, d'ici 2017, risquent de baisser voire s'estomper.

Fort de ce constat, un programme de développement de la filière riz au Sénégal est mis en œuvre. L'objectif de production est d'arriver, à l'horizon 2017, à une totale satisfaction de la demande nationale en riz blanc de bonne qualité estimée à 1 080 000 tonnes, soit 1 600 000 tonnes de paddy à partir de la production locale et avec une contribution plus équilibrée de la VFS et des zones pluviales du Sud.

En effet, en tenant compte des potentialités des différentes zones rizicoles et face aux problèmes identifiés, des stratégies spécifiques à chaque zone ou type de riziculture ont été élaborées et appliquées aux composantes suivantes :

- aménagements des terres ;
- équipement en matériel d'irrigation ;
- financement de la production, du matériel de production et de post-récolte ;
- commercialisation.

Le programme d'accélération de la mise en œuvre du volet riz du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) fait suite aux multiples actions qui ont marqué le PNAR. Ainsi, il prend en compte les différents enseignements tirés de certains événements clés concernant la filière riz locale.

Tirant tous les enseignements, le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural a instruit la SAED et la SODAGRI à faire un diagnostic participatif et inclusif pour identifier toutes les contraintes au développement de la riziculture et proposer une stratégie de mise en œuvre accélérée du PNAR révisé.

Les objectifs spécifiques du PRACAS sont :

- satisfaire à partir de 2017, l'ensemble des besoins de consommation sénégalaise en riz de bonne qualité avec une production locale de 1,6M tonnes de riz paddy, soit 1,08 M tonnes riz blanc ;
- faire de la riziculture locale une activité hautement rémunératrice pour tous les acteurs de la chaîne de valeurs : riziculteurs, transformateurs, commerçants, prestataires, etc. ;
- assurer la disponibilité du riz local pour la population sénégalaise.

Il est attendu dans ce programme, la mise en valeur de près de 120 000 ha du potentiel pluvial encadré par la SODAGRI, la SODEFITEX, l'ANCAR, les DRDR et les autres projets et programmes (PAPIL, PADAER, PADERCA PAPSEN, PASA Lou MaKaf...).

La SODAGRI, chargée de coordonner les actions en zones pluviales Sud et Sud-est se doit de travailler dans une parfaite synergie et en étroite collaboration avec les DRDR, la SODEFITEX, l'ANCAR, l'INP, l'ISRA, entre autres et les projets et programmes présents dans sa zone globale d'intervention.

Sur l'objectif de mise en valeur, la part des projets et programmes est estimée à 20 000 ha, soit une production de 60 000 tonnes.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre du PRACAS, il est :

- ciblé en priorité cinq grands bassins rizicoles avec des vocations variables en fonction des spécificités agro-climato-écologiques : Vallée du Fleuve Sénégal (irrigué), Bassin de l'Anambé (irrigué), Région Sud: Kolda-Sédhiou-Ziguinchor (pluvial), Région Centre : Fatick-Kaoalck-Kaffrine (pluvial), Région Est : Kédougou-Tamba (pluvial)
- visé pour les zones irriguées (particulièrement la VFS) l'approvisionnement des grandes villes et éventuellement combler les déficits des zones de production pluviale ;
- visé essentiellement l'autoconsommation et l'autosuffisance locale dans les zones pluviales (ex. Kolda nourrit Kolda, Fatick nourrit Fatick etc.).

La nécessité d'avoir, dans les prochaines années, des résultats significatifs en termes d'augmentation et de valorisation de la production ainsi que d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, amène à choisir les axes suivants :

- l'intensification des productions agricoles ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la recherche agricole-formation-conseil agricole et rural ;
- la valorisation et la mise en marché des produits agricoles ;
- la gestion de la qualité.

Concernant, l'intensification des productions agricoles, la stratégie d'ensemble devait porter sur la mise en œuvre de :

- programme de reconstitution du capital semencier ;
- programme engrais ;
- programme de production et protection intégrée à travers l'approche champ-écoles-paysans ;
- programme de renouvellement et de renforcement du parc de matériel agricole.

En ce qui concerne l'autosuffisance en riz, les programmes de mise en œuvre de la stratégie et les mesures arrêtées étaient les suivantes.

Programme de production semencière

- Reconstitution du capital semencier à travers les importations de variétés homologuées au Sénégal, la contractualisation avec les organismes internationaux de Recherche et la production endogène (recherche - multiplicateur) qui sera privilégiée
- Mise en place d'un dispositif du contrôle semencier et des infrastructures de traitement/stockage avec des investissements dans les domaines suivants : réalisation de centres semenciers pour la riziculture avec construction et équipement de 6 centres de conditionnement/laboratoires/ stockage à Ross Béthio, Richard Toll, Podor, Matam, Tambacounda et Kolda ; formation de 50 contrôleurs agréés, de 15 laborantins et 20 contremaîtres ; identification et homologation de variétés adaptées à l'hivernage pour la VFS, élargissement de la gamme NERICA pour couvrir la topo-séquence et les variations climatiques de la zone Sud, développement de cadres PPP pour le transfert des centres en gestion privée

Programme de promotion de la riziculture pluviale de Plateau et de Bas-Fonds dans le Sud

- Accélération de la multiplication de la gamme NERICA avec l'acquisition de 50 tonnes de NERICA de niveau base et la contractualisation de la multiplication en irrigué (VFS) de 2 000 tonnes (500 ha) de semences certifiées (R1) NERICA puis la contractualisation avec les multiplicateurs agréés de la zone Sud pour 5 000 T de NERICA (R2) en hivernage 2014
- Vulgarisation étendue des variétés NERICA de plateau et de bas-fonds en zone Sud avec la formation de 500 agents de suivi issus des projets de développement rural actifs dans la zone Sud (incluant zone SODEFITEX) pour un programme de vulgarisation du NERICA
- Déploiement de mini-rizeries en zone Sud avec la mise en place de 50 mini-rizeries dans le Sud du Sénégal au niveau des pôles de vulgarisation des projets de développement actifs dans la zone
- Aménagement de bas-fonds en zone Sud avec le développement de 20 000 ha de bas-fonds aménagés d'ici 2017

Programme d'intensification de la riziculture irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et dans le bassin de l'Anambé

- Importants investissements dans les installations de stockage et d'usinage et la mécanisation dans les 3 prochaines années :
 - construction de hangars d'abord dans la continuité de l'initiative Espagnole avec 40 unités de 1000 T réalisées en 2014 sur fonds de l'Etat puis sur cofinancements publics/privés pour un objectif de 300 000 T de stockage installé dans la VFS d'ici 2017 ;
 - acquisition de tracteurs et moissonneuses avec le financement à coûts partagés ;
 - construction de rizeries industrielles à travers la promotion de l'investissement par au moins 2 entreprises industrielles dans des usines de 50 000 tonnes et plus en 2014 et la poursuite de la promotion de l'investissement privé dans le secteur rizicole ;
 - expansion des rizeries artisanales avec la promotion de l'expansion de 5 rizeries artisanales à hauteur de 7000 T chacune (usines de 30 tonnes/jour)
- Investissements nécessaires pour étendre les différents domaines rizicoles irrigués :
 - périmètres irrigués de la Moyenne Vallée : réhabilitation et expansion des périmètres rizicoles collectifs irrigués de la Moyenne Vallée en complément aux réalisations du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et du PASAEL ;
 - infrastructures pour des réseaux primaires, secondaires et collecteurs capables d'accueillir une expansion de 35 000 hectares ;
 - financement de l'investissement en périmètres privés avec la promotion de la création de périmètres aménagés par les producteurs privés de la Vallée et les usiniers industriels par un cadre foncier et le développement de crédits à long terme adaptés ;
 - relance de l'Anambé avec un plan de réhabilitation et d'expansion du réseau de l'Anambé complémentaire à celui initié par le PASAEL

Au total, le coût global pour accélérer la cadence et assurer l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017 est estimé à 424,7 milliards de F CFA. Ce volume d'investissement est réparti entre les facteurs de production suivants :

- semences ;
- engrais ;
- aménagements irrigués ;
- aménagements bas-fonds ;
- équipement ;
- appui technique ;
- formation.

L'ensemble des actions retenues par le ministère en charge de l'agriculture, pour accélérer la cadence de l'agriculture sénégalaise, avec les partenaires identifiés au cours d'un processus participatif devant avoir un impact significatif sur le développement de l'agriculture en particulier et le développement économique et social en général, ont été répertoriées dans un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour l'année 2014.

Ainsi, en 2014, le Gouvernement du Sénégal envisage de mettre en œuvre dix actions prioritaires pour l'ensemble des filières ciblées, dont la filière riz. Ces actions immédiatement visibles avec un impact considérable sur l'accélération de la cadence joueront un rôle de catalyseur avec un puissant effet d'entraînement qui permettra de développer l'agriculture sénégalaise en particulier et l'économie nationale en général.

Pour la filière riz, l'objectif visé est d'atteindre une production de 900 000 tonnes de paddy en 2014, dont les 60% seront issues de la riziculture irriguée (soit 540 000 tonnes) et 40% du système pluvial (soit 360 000 tonnes).

En effet, en tenant compte des potentialités des différentes zones rizicoles et face aux problèmes identifiés, des stratégies spécifiques à chaque zone ou type de riziculture ont été élaborées et appliquées à des composantes.

Les composantes communes aux zones de riziculture sont les suivantes :

- la réfection, la réhabilitation et la réalisation d'aménagements et ouvrages hydro-agricoles ;
- le financement de la production ;
- le financement de la commercialisation ;
- le renforcement du matériel agricole (tracteurs, batteuses, moissonneuses batteuses) ;
- le renforcement des infrastructures de stockage et de transformation (magasins, unités de transformation...) ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.

Dans la Vallée, en sus des composantes ci-dessus, il s'agit de mettre en œuvre :

- la fourniture et l'installation d'équipements d'irrigation ;
- la révision du système de facturation de l'électricité ;
- la dotation en unités mobiles de conditionnement de semences pour Podor et Matam.

Dans le Bassin de l'Anambé et en zone pluviale, en sus des composantes communes ci-dessusmentionnées, il s'agit de mettre en œuvre :

- le renforcement de l'appui conseil en zone pluviale et dans le bassin de l'Anambé ;
- la mise à disposition des producteurs de semences en quantité, en qualité et à temps ;
- la dotation d'engrais spécifique à la riziculture pluviale au même titre que les autres grandes cultures (arachide, mil, maïs et maraichage) ;
- l'électrification des cinq stations de pompage dans le périmètre aménagé du bassin de l'Anambé ;
- la synergie et la coordination des actions.

La réalisation des objectifs fixés nécessite la levée des contraintes identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du PNAR. Il s'agira de prendre des mesures appropriées en zones rizicoles sur l'amélioration de la base productive (aménagements des terres), l'amélioration de la production et de la productivité, la mise en marché et sur le rôle du secteur privé.

Les actions à mettre en œuvre en 2014 sont en droite ligne avec les orientations définies pour le Sénégal dans le cadre de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD).

La stratégie d'accélération de la mise œuvre du PNAR va démarrer avec la campagne de saison sèche chaude 2014 et se poursuivra avec l'hivernage 2014 - 2015. Elle porte, pour l'essentiel, sur la mise en œuvre de mesures et d'activités visant une valorisation optimale des superficies potentiellement exploitables en riziculture au niveau des 5 bassins rizicoles du Sénégal.

Mesures à prendre en zone irriguée

Travaux de consolidation, réfection et réhabilitation des périmètres irrigués

Vallée du Fleuve Sénégal

L'augmentation du taux de mise en valeur implique des travaux de réfection, de consolidation et desécurisation des périmètres irrigués dont une bonne partie est exposée à des risques d'inondation ou de manque d'eau. Il s'agit donc de procéder :

- au reprofilage, au renforcement des canaux d'irrigation, des drains et des diguettes ;
- au curage de chenaux latéraux et d'amenée des stations de pompage du Delta, du casier de Matam et du seuil du Bosséabé pour permettre une bonne qualité du service de l'eau dans les périmètres irrigués situés le long de ces axes hydrauliques (chenaux latéraux, Dioulol) ;
- à la remise en état et la création de digues de protection pour les périmètres inondés en 2012 et 2013 ;
- à la réfection des réseaux d'irrigation et de drainage ainsi que le planage et le rehaussement de diguettes dans les périmètres irrigués villageois et les casiers ;
- à la réhabilitation et à l'extension de périmètres irrigués dont les études sont déjà finalisées ;

- à la réalisation d'ouvrages de sectionnement et jonction entre les drains pour améliorer la gestion des irrigations dans le casier de Matam ;
- au planage de parcelles très chahutées.

Le coût des travaux d'aménagement est estimé à : 11 986 502 000 FCFA

La mesure à prendre est d'autoriser le financement complémentaire des travaux d'aménagement estimés à 11. 986. 000.000 FCFA (318 500 000 FCFA pour la Saison Sèche Chaude 2014 et 11.667.000.000FCFA pour l'hivernage 2014/2015) pour le 1^{er} trimestre 2014

Bassin de l'Anambé

Le niveau de dégradation avancé du périmètre du Bassin de l'Anambé est l'un des principaux facteurs limitant la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles et particulièrement la production rizicole.

La pleine exploitation du périmètre (5000 ha) requiert la réhabilitation complémentaire de 1820hectares.

Il est aussi requis la remise en état des barrages du Confluent et du Niandouba. Les activités à mener consistent à la fourniture et à la pose d'équipements hydromécaniques, au faucardage et au débroussaillage avec apport complémentaire de moellons, enrochement maçonné surexutoire et à la réhabilitation des pistes d'accès aux barrages sur 22 km (secteurs 1&2 : 2km, secteur 5 :10km, secteur 5 extension : 10km) avec comme activités l'exécution des fossés de drainage, la réparation de la plateforme, la mise en œuvre de la couche de roulement en latérite compactée et le rechargement des blocs sur ouvrages.

La mise en œuvre effective de ce programme dans le Bassin de l'Anambé nécessite la mobilisation de ressources financières à hauteur de 3,746 Milliards FCFA.

La mesure à prendre consiste à :

- accélérer la mise en œuvre du PASAEL ;
- autoriser le financement exceptionnel des travaux d'aménagements d'un coût estimé à 2,085 Milliards FCFA d'ici juin 2014

Travaux de création d'aménagements et de réhabilitation

Les aménagements prévus dans la zone pluviale pour l'année 2014, concernent 27 588 ha (dont 7400 ha pour études). Le financement pour la réalisation des aménagements est estimé à 10,5 Milliards FCFA dont les 9,127 Milliards FCFA seront financés par les Projets comme PAPIL, PADERCA, PASA LU MA KAF, PAPSEN, PADAER.

La mesure à prendre consiste à :

- accélérer la mise en œuvre des projets ;
- autoriser le financement de travaux de réhabilitation et de création d'aménagements au plus tard en mars 2014 ;
- rechercher le financement complémentaire pour un montant de 1,373 Milliards FCFA.

NB : Pour atteindre l'objectif de 1 100 000 tonnes de paddy en zone irriguée, il faudra porter, à l'horizon 2018, les superficies aménagées pour le riz à près de 103 160 ha répartis entre la Vallée du Fleuve Sénégal avec 88 160 ha et le bassin de l'Anambé, 15 000 ha. Dans ce cadre, toutes les études de faisabilité, d'APS et d'APD devaient démarrer en 2013.

Maintenance des infrastructures hydro-agricoles en zone irriguée

Dans le cadre de ce programme pour lequel il est attendu un fort accroissement des superficies, un accent particulier devrait être mis sur la poursuite de la politique de maintenance des infrastructures hydro-agricoles déjà mise en œuvre par la SAED à travers les fonds de maintenance. Les objectifs visés sont, entre autres :

- l'amélioration du service de l'eau dans les axes hydrauliques ;
- le maintien de la performance des équipements de pompage ;
- l'entretien des périmètres irrigués.

Cette politique de maintenance doit être poursuivie en augmentant de manière conséquente la dotation financière destinée au programme de maintenance. Cette politique devra être étendue dans le bassin de l'Anambé une fois les conditions préalables réunies. La mesure à prendre est l'inscription annuelle d'un montant de 1,5 Milliards dans le budget de la SAED, correspondant au seuil minimal de maintenance des infrastructures.

Fourniture et installation d'équipements d'irrigation

Vallée du fleuve Sénégal

Cette composante porte sur la fourniture et l'installation de matériels d'irrigation en remplacement des équipements dont l'obsolescence explique, pour une large part, l'inexploitation de nombreux périmètres irrigués villageois dans les délégations de Podor et de Matam.

Les besoins globaux sont évalués à quatre cent trente (431) Groupes Motopompes (GMP) pour un coût total de 3. 226. 000.000 F CFA TTC dont 135 GMP qui seront acquis pour la saison sèche chaude dans le cadre du PASAEL pour un montant de 1.500. 000.000 F CFA TTC.

La mesure à prendre consiste à :

- acquérir sans délais les 135 GMP du PASAEL ;
- autoriser, dès février 2014, la fourniture exceptionnelle de 161 GMP d'un montant de 1. 932. 000.000 FCFA pour la SSC et 135 GMP avant juin pour l'hivernage pour un montant de 1,620 milliards FCFA ;
- signer un contrat de performance avec les bénéficiaires

Renforcement du matériel agricole

Vallée du fleuve Sénégal

La vétusté et l'insuffisance du parc de matériel de travail du sol, de récolte et de battage expliquent, pour une large part, les retards importants notés dans la mise en place des

campagnes qui se traduisent par une baisse de l'intensité culturale (IC de 0,8 contre un objectif PNAR de 1,5).

Il s'agit, dans ce programme, de renforcer ce parc par l'acquisition de 100 tracteurs, 200 batteuses ASI et 15 moissonneuses batteuses qui seront répartis dans les Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel pour un coût global subventionné (50%) de 3.250.000.000 F CFATTC.

Les mesures à prendre sont :

- prévoir dans le matériel brésilien pour la VFS 100 tracteurs subventionnés à 50% aux OP ;
- autoriser la subvention à 50% de 200 batteuses ASI et 15 moissonneuses pour un montant 625 millions FCFA avant juin 2014.

Renforcement du matériel et des équipements agricoles

Bassin de l'Anambé

Dans le cadre du PASAEL, un lot de matériel constitué de tracteurs équipés, moissonneuses-batteuses, faucheuses, décortiqueuses, batteuses, motoculteurs d'une valeur de 500 millions FCFA sera mis à la disposition des producteurs du Bassin de l'Anambé.

La mesure à prendre consiste à :

- accélérer la mise en œuvre du PASAEL ;
- signer un contrat de performance avec les bénéficiaires.

Zones pluviales

La stratégie adoptée consiste à équiper chaque communauté rurale d'un tracteur, d'une batteuse et d'une décortiqueuse. Pour cela, l'enveloppe financière sollicitée est estimée à 4,757 Milliards de FCFA (134 batteuses, 134 tracteurs, 134 décortiqueuses).

La mesure à prendre consiste à :

- prévoir dans le matériel brésilien pour les zones pluviales 134 tracteurs, 134 batteuses subventionnées aux OP à 50% ;
- autoriser la subvention à 50 % de 134 décortiqueuses pour un montant de 201 millions d'ici décembre 2014.

Facturation de l'électricité

La facture d'électricité pèse lourd dans le budget des producteurs. Elle est renchérie par la prime fixe et la facturation hors exploitation qui sont des charges de structure représentant plus de 20% de la facture d'électricité payée par les organisations de producteurs dans le cadre des activités d'irrigation et de drainage. Ajoutées à la TVA prélevée par la SENELEC pour le compte de l'Etat, ces différentes taxes représentent plus de 40 % des charges d'exploitation.

A cet effet, il s'agit de trouver une formule devant permettre une réduction du coût de cet important intrant pour les producteurs agricoles. Les possibilités à envisager en relation avec la SENELEC et le Ministère de l'Economie et des Finances doivent porter sur :

- la suppression de la prime fixe et de la facturation hors exploitation ;
- l'instauration d'un tarif préférentiel agricole (50 %) basé sur des plages d'horaires de pompage (entre 22 h et 8 h du matin) et l'exonération de la TVA.

L'énergie étant un des intrants agricoles qui grèvent lourdement les budgets des riziculteurs, il s'agit d'une mesure salubre d'encouragement des producteurs pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire en riz au Sénégal et d'amélioration des revenus de ces riziculteurs.

Mesures d'accompagnement

Dans la zone Nord où des résultats probants ont été obtenus grâce à l'appui technique de la SAED, il serait nécessaire de renforcer ses moyens humains, matériels et financiers pour lui permettre d'assurer une bonne exécution du programme. En effet, la SAED est confrontée à un déficit de personnel cadre en raison du faible taux de rémunération que leur propose la Société. A cela s'ajoutent les départs programmés à la retraite et un personnel vieillissant qui n'est pas renouvelé faute de moyens financiers. Pour information, de 2010 à 2014, il y a 125 agents qui vont à la retraite dont 35 cadres et 20 cadres moyens.

Mesures spécifiques à prendre en zone pluviale

Même si l'évaluation exhaustive du potentiel de la zone pluviale demeure une problématique, une estimation a été faite grâce aux statistiques produites par les structures y intervenant.

Toutefois, dans le cadre de ce programme, il n'est pas envisagé d'exploiter tout le potentiel. A terme, il est attendu une disponibilité d'au moins 250 000 ha de superficies exploitables pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs assignés à cette zone. Malgré un important potentiel de développement suivant les différents niveaux de topo-séquence (plateaux, vallées (nappe, bas-fond)), cette zone présente une forte dégradation et un faible taux d'exploitabilité des terres.

Ainsi, il est attendu de mettre l'accent sur les axes majeurs :

- la lutte contre la salinisation et la protection des zones de culture (lutte contre l'ensablement des vallées) ;
- la réhabilitation et l'aménagement des terres.

Financement de la production

La disponibilité des intrants et la facilitation de leur accès pour les producteurs sont indispensables à la réussite du programme. Sur la base des projections d'emblavures et les comptes d'exploitation du riz dans la VFS et au niveau du Bassin de l'Anambé, les besoins en crédit de campagne devraient augmenter de manière conséquente et atteindre en 2018 près de 40 Milliards de F CFA dans la VFS et 7,4 Milliards dans le Bassin de l'Anambé.

A cet effet, il est attendu les mesures suivantes :

- la poursuite de la subvention de 50% sur les engrais avec la mise en place de mécanismes de contrôle et de suivi de celle-ci ou bien augmenter les fonds de bonification pouvant ramener le taux d'intérêt des crédits à 5% maximum ;
- le traitement spécial des impayés pour les organisations de producteurs encore endettées et la prise en charge des besoins exprimés par les nouvelles organisations paysannes et les privés.

Vallée du fleuve Sénégal

Pour atteindre l'objectif de 90 750 ha, il est attendu un financement important de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et des autres acteurs du système financier.

A cet effet les besoins en intrants de production sont estimés à 27 225 tonnes d'urée, 9 075 tonnes de DAP et 10890 tonnes de semences.

Le coût total de ces besoins est évalué à 12,115 Milliards FCFA. La valeur totale supportée par l'Etat pour la subvention des engrais (urée et DAP) à un taux de 50% est évaluée à 6,056 Milliards FCFA

Les mesures à prendre sont :

- l'autorisation du financement additionnel du programme engrais pour une enveloppe de 2.186.062. 500 FCFA d'ici la fin de l'année ;
- le traitement spécial des impayés des dettes contractées antérieurement : i) annulation des intérêts de la CNCAS, ii) prise en charge par l'Etat de la moitié du capital restant iii) paiement par moratoire de 25 000 FCFA par ha par les producteurs de la moitié du capital restant pour OP endettées et disposant de terres aptes à être mises en valeur ;
- la prise en charge des besoins de financement bancaire estimés à 16, 335 Milliards FCFA

Bassin de l'Anambé

Pour atteindre l'objectif de 3 900 ha (400 ha en SSC et 3500 ha en hivernage les besoins en intrants de production sont estimés à 780 tonnes d'urée, 780 tonnes de 15-15-15 et 468 tonnes de semences.

Les mesures à prendre sont :

- la mise en place des engrais et des semences à temps (en février pour la SSC et avant juin pour l'hivernage) et dénouer le problème d'endettement des producteurs du bassin ;
- la reconduction et le renforcement du programme de subvention des intrants pour une enveloppe de 369 Millions FCFA.

Zones pluviales

Intrants de production

Pour atteindre l'objectif de mise en valeur de 120 000 ha en pluvial, les besoins en intrants de production sont estimés à 18 000 tonnes d'urée, 6 000 tonnes de NPK (15.15.15) et 9 600 tonnes de semences (variétés Sahel et Nerica).

L'enveloppe financière nécessaire pour financer l'acquisition des intrants dans le cadre du programme de subvention est évaluée à 12, 432 Milliards et répartie comme suit:

- engrais à 7, 872 Milliards.
- semences à 4,560 Milliards dont 1 Milliard disponible.

La mesure à prendre consiste à la reconduction et au renforcement du programme de subvention des intrants à 50%. Pour les engrais, autoriser le financement additionnel du programme engrais pour une enveloppe de 3.936.000.000 FCFA. Pour les semences, autoriser le financement additionnel pour l'acquisition de semences de riz pluvial pour une enveloppe de 3.560.000.000 FCFA au plus tard en avril 2014

Appui à la commercialisation

L'augmentation rapide de la production rizicole, surtout dans la vallée du fleuve Sénégal entraîne un besoin urgent d'une meilleure organisation de la commercialisation.

En effet, les producteurs ne pourront plus à la fois s'occuper de la production et de la mise en marché, d'autant plus que l'objectif d'accroître l'intensité culturale exige un dénouement plus rapide des crédits de campagne accordés par la CNCAS et les autres institutions financières. Par conséquent, il sera nécessaire, pour le producteur, d'écouler sa production le plus rapidement possible.

Ainsi, pour faciliter l'écoulement de la production rizicole, les actions suivantes doivent être menées :

- renforcer les infrastructures de stockage ;
- améliorer la transformation en visant un label de qualité ;
- il était aussi question d'appuyer et accompagner la nouvelle Société de Promotion et de Commercialisation du Riz Sénégalais (SPCRS) et les autres opérateurs qui s'installent. La SPCRS a été malheureusement dissoute en 2014.

Renforcement des infrastructures de stockage du paddy

La création des conditions favorables à un développement de l'agriculture irriguée fondée sur l'augmentation du volume de financement pour répondre à la demande pressante des agriculteurs tournés de plus en plus vers la double culture, appelle une meilleure sécurisation de la production.

A cet effet, il est nécessaire d'appuyer les organisations paysannes par la mise en place d'infrastructures de stockage, surtout dans les zones de fortes productions.

En zone irriguée, il s'agira d'ici 2018, de construire 316 magasins d'une capacité moyenne de 1000 tonnes répartis entre la VFS avec 263 unités et le bassin de l'Anambé, 53 magasins.

En zones pluviales, il s'agit d'équiper au moins chaque communauté rurale d'un magasin de stockage d'un coût unitaire de 20.000.000 FCFA pour 134 magasins. Besoin en financement : 2,68 Milliards, 680.

La mesure à prendre est d'autoriser en Décembre 2014, le financement exceptionnel de mise en place d'infrastructures de stockage pour un montant estimé à 1,34 Milliards FCFA représentant la part de la subvention à 50% du montant de 2,68 Milliards FCFA.

Transformation du paddy

L'objectif de production doit s'accompagner d'un accroissement de la compétitivité du riz local par l'amélioration de la qualité du riz blanc.

L'accroissement des rizeries en nombre et en qualité constitue un gage d'une bonne politique de commercialisation du riz local. Dans ce cadre, l'équipement complémentaire des rizeries existantes (trieuses, vanneuses), le rétablissement de leur relation avec la CNCAS et la dotation d'unités nouvelles en faveur des zones déficitaires (Podor, Matam) s'avèrent indispensables pour la réussite du Programme.

Pour la zone irriguée, il s'agit de :

- donner aux rizières la possibilité d'accéder aux financements à moyen terme pour l'acquisition d'équipements complémentaires de triage ou d'amélioration de la qualité. Sur ce point, la JICA envisage d'équiper 20 rizeries au niveau de la VFS dans le cadre du projet PAPRIZ ;
- appuyer le secteur privé à la construction, à terme, de 109 nouvelles rizeries d'une capacité de 10 000 tonnes pour prendre en charge de manière progressive la quasi-totalité du paddy produit dans la VFS et le Bassin de l'Anambé. De 35% de la production, en 2012, il est attendu une transformation de 75% grâce aux rizeries qui seront construites.

Pour la zone pluviale, il s'agira de développer la transformation artisanale en dotant les producteurs de décortiqueuses villageoises performantes.

En plus des investissements énoncés ci-dessus, il est nécessaire de mettre en place un fonds de commercialisation de 5 Milliards FCFA pour atténuer les difficultés d'écoulement de la production.

Les mesures à prendre pour ce volet sont les suivantes :

- promouvoir une convention ARN-Locafrique-PCE-SAED pour l'acquisition de 50 magasins ;
- autoriser le financement de 50 magasins de stockage du paddy pour les OP, plus tard en juin 2014 et mettre en place des comités de gestion sous forme de PPP (Partenariat Public Privé) ;
- mettre en place un fonds de commercialisation de 5 Milliards FCFA, en relation avec la CNCAS et autres pour le financement de la collecte et de l'achat du paddy dont la charge va incomber aux structures en place (VITAL, CNT...).

Lutte anti-aviaire

La sécurisation de la production passe nécessairement par la réduction des dégâts causés par les organismes nuisibles, particulièrement les oiseaux granivores. La stratégie de lutte anti-aviaire s'appuiera sur les principes de lutte intégrée en associant les pays voisins, particulièrement la Mauritanie, dans la recherche de solutions durables.

Zones pluviales

Renforcement des capacités organisationnelles et technique des producteurs

Les zones de riziculture pluviale peuvent contribuer de manière très significative à l'amélioration des taux de couverture des besoins en riz du Sénégal. Mais eu égard à la faible productivité actuelle, à la faible dynamique organisationnelle, aux mauvaises pratiques agricoles observées et du niveau relativement bas d'exploitation des terres de riziculture, il est nécessaire d'y dérouler un important travail de renforcement de capacités des acteurs.

Un programme de renforcement de capacité doit être déroulé. Il prendra en charge la formation des acteurs sur différents thèmes sélectionnés en prenant en compte les différents intervenants dans la chaîne de valeur riz. Le coût de cette sous composante est estimé à 40 millions pour l'année 2014.

A cet effet, les acteurs institutionnels doivent renforcer leurs appuis auprès des producteurs s'adonnant à la culture pluviale. A cet effet, une étude a été menée par la SODAGRI pour recenser les vallées disponibles dans la région de Kolda. Il existe environ 110 vallées rizicultivables réparties sur 25 communautés rurales dans 9 arrondissements.

Dans ce cadre, la SODAGRI a défini un programme de recrutement de conseillers agricoles devant assurer le suivi des activités de production au niveau de ces vallées et la prise en charge de l'appui technique à apporter aux producteurs.

Ainsi deux (2) conseillers seront affectés dans chaque arrondissement soit un total de 18 agents pour un coût global annuel d'environ 91 millions (75 Millions FCFA en terme de rémunération annuelle des agents charges sociales comprises et 16 Millions pour le fonctionnement).

Par ailleurs, une étroite collaboration avec l'ANCAR, les DRDR, la SODEFITEX, l'INP, l'ISRA entre autres et les projets / programmes présents dans la zone globale d'intervention en permettrait un maillage efficient et une meilleure prise en charge de la demande des producteurs.

La mesure à prendre consiste à assurer le démarrage effectif du PASAEL et à mobiliser annuellement 131 millions FCFA pour la prise en charge des conseillers agricoles supplémentaires, renforcer les moyens d'appui-conseil de l'ANCAR (35 millions) et de suivi des DRDR, (2 millions par DRDR par année, soit 20 millions sur le budget de la reconstitution du capital semencier).

En plus de ces activités, une exploitation judicieuse des résultats de la recherche devrait permettre d'augmenter les rendements, et partant, la production de riz issue des zones pluviales.

Il s'agit d'une part de substituer des variétés productives et adaptées aux différentes écologies de riziculture pluviale à celles locales, traditionnellement utilisées par les producteurs. D'autre part, les bonnes pratiques de riziculture doivent être utilisées à grande échelle par les producteurs.

Au-delà de la mise à disposition de semences de pré base, la recherche agricole contribuera à l'effort national pour l'autosuffisance en riz par :

- des activités de démonstration ;
- des activités d'adaptation de technologie ;
- des activités de production de semences de niveau prébase (variétés de type NERICA).

La mesure à prendre consiste à prévoir un financement des activités de recherche-développement pour un montant de 67 Millions FCFA à tirer du BCI 2014 sur la reconstitution du capital semencier.

La mise en œuvre effective de ce programme nécessite la mobilisation de ressources financières à hauteur de 74 Milliards FCFA dont 28 Milliards FCFA sont déjà disponibles (BCI 2014, projets et programmes en cours d'exécution). Il se répartit entre Etat (60 Milliards dont les 32 sont à rechercher), producteurs/riziers (14 Milliards).

Les besoins pour financement bancaire de la production et de la commercialisation s'élèvent à environ 20 Milliards. Pour régler les problèmes récurrents de la commercialisation du riz, il est recommandé que l'Etat mette un fonds de garantie de 5 Milliards

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRACAS volet riz , il est identifié un certain nombre de programmes et projets qui contribuent d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre des mesures prises :

- le Projet IWRM « irrigation water resources management » financé dans le cadre du MCA ;
- Le Projet de Croissance Economique (PCE) financé par l'USAID ;
- Le Projet 3PRD (Promotion d'un Partenariat Rizicole dans le Delta) financé par l'AFD
- le Projet VECO-WA ;
- Le Projet d'amélioration de la productivité du riz dans les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Sénégal (Papriz)
- le Projet d'appui à la production du riz pluvial financé par le Japon
- etc.

IV- SITUATION D'EXECUTION DES POLITIQUES DEPUIS 2008

4.1. La GOANA de 2007 à 2008

Des efforts sont faits en direction des mesures arrêtées, à savoir :

- les efforts de l'Etat pour subventionner les intrants (semences, engrais) et les moyens de production (motopompes, tracteurs, etc.) ;
- les efforts faits pour augmenter les surfaces cultivées ;

- les efforts faits pour augmenter fortement les prix du paddy face à la flambée des prix du riz sur le marché international.

En effet, il a été enregistré la suspension des droits de douanes sur 10 mois pour limiter la hausse des prix, la subvention à la consommation sur le riz importé qui a duré 4 mois et qui s'élève à 11,5 milliards et enfin la subvention sur les intrants qui a approximativement coûté 4 milliards (80 000 FCFA ha).

Parallèlement certains aménagements abandonnés ont été réhabilités à la fois par les investissements privés et le programme GOANA (13 000 ha ont été réfectionnés en 2008 dans la VFS) et le matériel suivant a été distribué : 2 194 GMP de surface, 4 pompes monobloc électriques de 5500 m³/h, 2 postes transformateurs, 338 bacs, 337 chariots.)

Entre 2007 et 2008, la réhabilitation des terres a engendré une augmentation de 72% des surfaces cultivées pour passer à 500 000 ha

Les effets conjugués de l'augmentation des prix du paddy riz et des interventions de la GOANA ont entraîné une production record de 350 000 tonnes en 2008.

L'élément déterminant a été la mise en culture des surfaces en contresaison sèche qui sont passées de 4 000 en 2007 à 13 000 en 2008. L'intensité culturale qui plafonnait à 1,25 est passée à 1,35 en 2008.

4.2. Le PNAR, de 2008 à 2011

La situation d'exécution des mesures de cette politique est ainsi analysée.

Programme de réfection des aménagements

La mise en œuvre de ce programme, durant la période 2008-2011, n'a concerné que la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et a permis de récupérer 27 600 ha de périmètres dont l'exploitabilité était faible, soit globalement, un taux de réalisation de 70%. Le financement du programme devait porter (VFS et Anambé) sur près de 17,8 Milliards de F CFA mais seuls 10,3 Milliards (VFS) ont pu être mobilisés pour l'exécution des travaux, soit un taux de réalisation de 58%.

Tableau 4: Bilan du programme de réfection des aménagements en zone irriguée

	Prévisions	Réalizations				Taux de réalisation
		2008/09	2009/10	2010/11	Total	
Vallée du Fleuve Sénégal						
Superficies réfectionnées (ha)	35.000	12.777	7.823	7000	27.600	79%
Financement en milliards de FCFA	16,5	3,5	2,8	4	10,3	62%
Anambé						
Superficies réfectionnées (ha)	4180	-	-	-	-	0%
Financement en milliards de FCFA	1,260	-	-	-	-	0%
Total superficies réfectionnées (ha) (VFS+ Anambé)	39.180	12.777	7.823	7000	27.600	70%

Total financement en milliards de FCFA	17,8	3,5	2,8	4	10,3	58%
--	------	-----	-----	---	------	-----

Programme de réalisation des nouveaux aménagements

En zone irriguée, il était prévu de poursuivre les aménagements en réalisant 65 720 ha nouveaux périmètres répartis entre la VFS (55 720 ha) et le Bassin de l'Anambé (10 000 ha). Le montant global de ce financement était estimé à 197,2 Milliards de F CFA.

Au moment de l'évaluation en 2012, aucune inscription dans le budget de l'Etat n'a été faite pour la mise en œuvre de cet important volet du programme. Toutefois, dans la VFS, des études ont été réalisées et soumises aux partenaires techniques et financiers pour le financement de projets de réhabilitation et d'extension d'aménagements.

A ce titre, 1 850 ha de superficies ont fait l'objet de réhabilitation et d'extension pour un montant global de 11 Milliards de F CFA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Millénium Challenge Account (MCA), il est déjà effectif : i) dans le Delta, la réhabilitation des adducteurs et la construction de la deuxième tranche de l'émissaire du Delta dont les travaux devraient permettre, à terme, d'améliorer l'irrigation de 39 000 ha et faciliter le drainage pour 26 000 ha pour un coût d'environ 144 Millions de dollars US (68,4 Milliards F CFA), ii) à Podor la réalisation d'un aménagement hydro-agricole, sur 422 ha dans la cuvette de Ngallenka pour un montant de près de 3 Milliards F CFA. Cela représente globalement un financement de près de 71 Milliards F CFA pour la filière riz.

Dans le Bassin de l'Anambé, des études de faisabilité ont été réalisées sur financement du MCA pour le transfert des eaux de Koulountou vers le Kayanga, nécessaire pour la réalisation des 10 000 ha prévus dans cette zone.

En zone pluviale, certains partenaires techniques et financiers ont eu à accompagner l'Etat dans le cadre du programme de développement du riz pluvial. A cet effet, plusieurs projets ont été mis en œuvre parmi lesquels, le PAPIL dans les zones Centre et Sud-Est (893 ha de superficies aménagées et 2 822 ha protégées et valorisables) et le PADERCA dans la zone Sud (3 800 ha de superficies réhabilitées et 4 107 ha en cours d'aménagement en 2012).

Equipement agricole

Le matériel d'irrigation précédemment enregistré dans le cadre de la GOANA est également comptabilisé à ce niveau.

En zone irriguée, ce programme a essentiellement concerné, durant la période 2008-2011, l'équipement en matériel d'irrigation. Par ailleurs, d'autres types d'équipements ont été distribués pour accompagner le développement de la riziculture locale.

Il s'agit principalement de tracteurs et de motoculteurs pour le travail du sol, de moissonneuses-batteuses pour la récolte, etc.

Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, plus de 2000 nouveaux GMP pour un montant de près de 13 Milliards de F CFA a été distribué contribuant ainsi à l'augmentation des superficies mises en valeur à partir de la Saison Sèche Chaude 2008.

Au niveau du Bassin de l'Anambé, sur des besoins de 50 GMP, seuls 18 ont été distribués à l'ensemble des exploitants de la zone.

En zone pluviale, l'Etat, à travers ses différents programmes de dotation en matériel agricole, a accordé des quotas dans les zones centre, Sud-est et Sud afin de contribuer au développement de la riziculture dans ces localités.

Politique de subvention des intrants

Pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'exécution du PNAR, l'une des principales mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'Etat a été la poursuite de sa politique de subvention des intrants aussi bien en zone pluviale qu'en zone irriguée.

Dans ce cadre, de 2008 à 2011, les mesures suivantes ont été prises :

- subvention à hauteur de 70 % de l'urée et des produits phytosanitaires (propanil, weedone) durant la Saison Sèche Chaude (SSC) 2008, correspondant au démarrage du programme;
- subvention de l'urée à hauteur de 50%, de l'hivernage 2008-009 à la SSC 2011.

Financement de la mise en valeur

La mise en œuvre du PNAR a été marquée par un important volume de financement à destination des producteurs rizicoles. Ce financement de la production de riz provient essentiellement de la CNCAS.

A titre d'exemple, dans la vallée du fleuve Sénégal, entre les années agricoles 2008-2009 et 2010-2011, la CNCAS a eu à financer pour près de 10,16 Milliards de F CFA les intrants agricoles, soit environ 3,39 Milliards, en moyenne par an. Le taux de remboursement a tourné autour de 86 % en moyenne au cours de cette période.

A côté de la CNCAS, il a été noté l'émergence de privés et d'institutions de micro-finance dont le volume total de financement, sur la période 2008-2011, a atteint 1,9 Milliards de F CFA, soit plus de 477 Millions, en moyenne par an.

Au niveau du Bassin de l'Anambé, la CNCAS est absente depuis 2005 du fait de l'endettement des producteurs.

Commercialisation

Une étude financée par l'AFD sur requête de la SAED a proposé un schéma de commercialisation du riz local, dans le sens de la mise en place de partenariats entre les acteurs (producteurs, commerçants et riziers, particulièrement). Dans sa mise en œuvre, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Commerce ont accompagné les acteurs de la filière dans le processus de mise en place de structures capables de prendre en charge, de manière effective, la question de la commercialisation du riz local.

C'est ainsi qu'une Société Nationale de Commercialisation du riz, dénommée Société de Promotion et de Commercialisation du Riz Sénégalais (SPCRS), a été créée en Novembre 2010. Cette société, au capital de 500.000.000 F.CFA regroupant les importateurs, commerçants, producteurs et riziers, a pour principal objectif de promouvoir et de commercialiser le riz sénégalais.

Les activités de la SPCRS ont démarré avec la campagne de saison sèche chaude 2012 avec 5 000 tonnes de paddy contractées avec des producteurs. Elle est aujourd'hui dissoute.

Il faut rappeler qu'à côté de la SPCRS, d'autres acteurs s'activent autour de la commercialisation du riz blanc. Il s'agit principalement de nouveaux industriels tels que Vital, Coumba NorThiam, CCBM, des unités villageoises, les anciennes mini rizeries, de regroupements d'OP (PINORD), des projets et programmes, tels que le PCE-USAID, etc.

Gouvernance de la SNDR durant cette phase

Le gouvernement a fait confiance à la SAED et à la SODAGRI, deux structures d'encadrement et de développement rural opérant dans les zones de riziculture irriguée et pluviale, qui ont eu à mener le travail de diagnostic préalable à l'évaluation des besoins et à l'estimation financière du programme.

Certaines étapes du processus ont impliqué une diversité d'acteurs, telles que :

- l'évaluation et la révision du PNAR lors du conseil interministériel du 31 juillet 2012 regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs ;
- le lancement de l'élaboration du document de politique de mécanisation de la riziculture le 20 juillet 2012 et sa validation les 8 et 9 octobre 2012 ;

4.3. Le Programme d'accélération de la mise en œuvre du volet riz du PRACAS, de 2012 à 2014

La mise en œuvre de la deuxième phase du PNAR est encore récente (2012-2014). A ce stade, l'exécution des mesures est en cours et toute analyse à faire ne peut être que partielle et incomplète du fait de l'absence de documents officiels fiables de référence faisant office de bilan.

Néanmoins, une tentative d'appréciation de l'exécution des mesures arrêtées est ainsi faite.

Vallée du fleuve Sénégal

Travaux de consolidation, réfection et réhabilitation des périmètres irrigués

Délégation de Dagana :

Travaux de maintenance des adducteurs et des émissaires de drainage, des périmètres irrigués (FoMAED et FoMPI) et programme de réfection sur financement de la Banque Mondiale (PASAEI) pour un coût total de 1 704 364 000 FCFA TTC.

Travaux de curage et de faucardage en vue d'améliorer la qualité du service de l'eau dans les chenaux hydrauliques desservant un certain nombre de périmètres irrigués du Delta (par lettre

n° 01027/MAER/DAGE/BF du 05/12/13, un crédit additionnel d'un montant de 300 Millions a été alloué à la SAED).

Les besoins exprimés pour le programme 2014 s'élèvent à 7 281 066 000 FCFA TTC et le financement à rechercher pour couvrir le gap est de 5 276 702 000 FCFA TTC.

Délégation de Podor

Travaux de maintenance des périmètres irrigués (FoMPI), des adducteurs et des émissaires de drainage (FoMAED) et programme de réfection des périmètres irrigués sur financement de la Banque Mondiale (PASAE) pour un montant de 2 348 776 000 F CFA TTC déjà disponible.

Les besoins exprimés pour ce programme s'élèvent à 2 500 576 000 F CFA TTC et le financement à rechercher pour couvrir le gap est de 151 800 000 F CFA TTC.

Délégation de Matam

Travaux de maintenance des périmètres irrigués (FoMPI), sécurisation des périmètres inondés et travaux de réfection des aménagements hydro agricoles dans le cadre du PASAE pour un montant global de 1 565 000 000 F CFA.

Les besoins exprimés pour le programme s'élèvent à 5 617 000 000 F CFA TTC et le financement à rechercher pour couvrir les besoins est de 4 052 000 000 FCFA.

Délégation de Bakel

Travaux de réfection des périmètres sur financement de la Banque Mondiale (PASAE) et les travaux de sécurisation des périmètres inondés pour un montant de 843 536 000 F CFA TTC

Les besoins exprimés pour le programme s'élèvent à 3 343 536 000 FCFA TTC et le financement à rechercher pour couvrir les besoins est 2 500 000 000 F CFA.

Le besoin total en financement est évalué à 18 742 178 000 Fcfa TTC (Dix Huit milliards sept cent quarante deux millions cent soixante dix huit mille), dont financement disponible 6 755 676 000, financement à rechercher 11 986 502 000

Ainsi, les besoins sont en partie couverts par les travaux de maintenance et de réfection dans le cadre de la sécurisation de la base productive, dans les délégations de Dagana, de Podor, de Matam et Bakel sur financement de l'Etat (BCI 2014) et de la Banque Mondiale avec le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage (PASAE) pour un montant de 6 755 676 000 FCFA.

La répartition du financement par campagne au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, affichait :

- pour la SSC 2014, un besoin en financement de 6,232 Milliards FCFA, dont 5,9 milliards FCFA disponibles et seulement 314 Millions à rechercher ;

- pour l'hivernage, un besoin en financement de 12,511 Milliards FCFA, dont 844 millions FCFA disponibles et 11,6 Milliards FCFA à rechercher.

Equipement d'irrigation

Fourniture et installation de 431 Groupes Motopompes (GMP) : montant global de 5,052 Milliards, dont 1,500 Milliards du PSAEL et 3,552 Milliards à rechercher

Acquisition 135 GMP du PSAEL

Fourniture exceptionnelle de 161 GMP d'un montant de 1 932 000 000 FCFA pour la SSC et 135 GMP pour l'hivernage pour un montant de 1,620 milliards FCFA

Renforcement du matériel agricole

Acquisition de 100 tracteurs puissance 120, 15 moissonneuses, 2 00 batteuses ASI pour un montant global de 3,250 Milliards, dont 1,000 Milliard du BCI disponible et 2,250 Milliards à rechercher (Etat : 625 Millions ; producteur rizier : 1,625 Milliards)

Financement de la production

Le coût total de ces besoins est évalué à 12,115 Milliards FCFA. La valeur totale supportée par l'Etat pour la subvention des engrais (urée et DAP) à un taux de 50% est évaluée à 6,056 Milliards FCFA

Disponible d'un montant de 3,871 Milliards de FCFA dans le cadre du BCI pour assurer la mise en valeur de près de 60 000 ha dans la Vallée. Financement complémentaire estimé à 2,186 milliards de FCFA.

Libération de crédit de campagne par la CNCAS et les autres acteurs financiers d'un montant de 6,840 Milliards en saison sèche chaude et 9,495 Milliards en hivernage soit une enveloppe annuelle de 16,335 Milliards.

Commercialisation

50 magasins à construire en SSC, 50 magasins à construire en hivernage pour un montant global de 2, 500 Milliards, dont 625 Millions à rechercher, 1,875 Milliards à rechercher

Mise en place d'un fonds de commercialisation de 5 Millions

Récapitulatif du financement : 41,659 Milliards, dont 13,752 Milliards disponibles, et à rechercher Etat : 19 599, producteurs rizières : 8307 (total : 27 907)

Facturation de l'électricité

Le chef de l'Etat dit avoir demandé à la SENELEC de trouver les voies et moyens de supprimer la prime fixe pendant la période hors saison, lors de sa tournée économique au Nord du Sénégal. Il prône un tarif préférentiel pour l'agriculture qui va être étudié par l'ensemble des ministres concernés

Bassin de l'Anambé

Travaux de réhabilitation de périmètres irrigués aménagés

Réhabilitation de 3180 hectares des secteurs I, II, III et V du grand périmètre avec le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage (PASAE).

La mise en œuvre effective de ce programme dans le Bassin de l'Anambé nécessite la mobilisation de ressources financières à hauteur de 3,746 Milliards FCFA, dont 1,661 Milliards FCFA, disponibles dans le cadre du PASAE, pour la saison sèche et 2,085 Milliards FCFA à rechercher pour l'hivernage.

Renforcement du matériel et des équipements agricoles

Un lot de matériel constitué de tracteurs équipés, moissonneuses-batteuses, faucheuses, décortiqueuses, batteuses, motoculteurs d'une valeur de 500 Millions, disponible dans le cadre du PASAE.

Financement de la production

Intrants subventionnés à 50% : l'enveloppe financière nécessaire pour financer l'acquisition des intrants subventionnés (50%) dans le cadre du programme de subvention évaluée à 517 Millions FCFA (53 Millions en SSC et 463 Millions en hivernage) dans le BCI 2014.

Négociation pour dénouer la situation des OP endettés qui ne sont plus éligibles : un consensus sur des moratoires et surtout la mise en place d'un dispositif adapté de suivi du crédit.

Reconduction et renforcement du programme de subvention des intrants pour une enveloppe de 369 Millions FCFA

Zone pluviale

Travaux de création d'aménagements et de réhabilitation

Aménagements réalisés en 2014 par la SODAGRI et les projets en cours comme PAPIL, PADERCA, PASA LU MA KAF, PAPSEN, PADAER : 20188/27588 ha identifiées en zone pluviale

Le financement pour la réalisation des aménagements est estimé à 10,5 Milliards FCFA dont les 9,127 Milliards FCFA doivent être financés par les projets et recherche de financement complémentaire pour un montant de 1,373 Milliards FCFA.

Renforcement du matériel agricole

Avec le matériel brésilien, 134 tracteurs et 134 batteuses subventionnées aux OP à 50%, disponibles. 143 décortiqueuses devant être acquises avec une autorisation de subvention de 50% pour un montant de 201 Millions avant fin 2104.

Le financement pour la satisfaction des besoins en équipement est estimé à 3, 752 Milliards FCFA.

Intrants de production

Reconduction et renforcement du programme de subvention des intrants à 50%.

L'enveloppe financière nécessaire pour financer l'acquisition des intrants dans le cadre du programme de subvention est évaluée à 12, 432 Milliards, dont engrais à 7, 872 Milliards et semences à 4,560 milliards dont 1 milliard disponible.

L'autorisation de financement additionnel engrais (3,936 Milliards) et semences (3,560 Milliards) est effective en 2014.

Renforcement des équipements de stockage

L'autorisation du financement exceptionnel de mise en place d'infrastructures de stockage pour un montant estimé à 1,34 Milliards FCFA représentant la part de la subvention à 50% du montant de 2,68 Milliards FCFA doit être rendue effective avant fin 2014.

Renforcement des capacités organisationnelles et technique des producteurs

Une étude est menée par la SODAGRI pour recenser les vallées disponibles dans la région de Kolda. Il existe environ 110 vallées de riziculture réparties sur 25 communautés rurales dans 9 arrondissements (voir liste des vallées en annexe).

Un programme de recrutement de conseillers agricoles devant assurer le suivi des activités de production au niveau de ces vallées et la prise en charge de l'appui technique à apporter aux producteurs est défini (SODAGRI).

Affectation de deux conseillers dans chaque arrondissement soit un total de 18 agents pour un coût global annuel d'environ 91 millions (75 Millions FCFA en terme de rémunération annuelle des agents charges sociales comprises et 16 Millions pour le fonctionnement).

Une étroite collaboration avec l'ANCAR, les DRDR, la SODEFITEX, l'INP, l'ISRA entre autres et les projets/programmes présents dans la zone globale d'intervention permet un maillage efficient et une bonne prise en charge de la demande des producteurs.

L'enveloppe globale à mobiliser annuellement est de 131 Millions FCAF à travers le PASAEL pour la prise en charge des conseillers agricoles supplémentaires, renforcer les moyens d'appui-conseil de l'ANCAR (35 millions) et de suivi des DRDR, (2 millions par DRDR par année, soit 20 millions sur le budget de la reconstitution du capital semencier).

Le développement effectif de la recherche-développement qui va au-delà de la mise à disposition de semences de prébase et porte sur des activités de démonstration, d'adaptation de technologie, de production de semences de niveau prébase (variétés de type NERICA) et nécessite un financement d'un montant de 67 Millions FCFA à tirer du BCI 2014 sur la reconstitution du capital semencier.

Gouvernance de cette phase

Il est noté une nette amélioration dans la formulation des politiques et leur exécution du point de vue concertation, échange, modalités d'implication de tous les acteurs intéressés.

Les processus sont plus participatifs, inclusifs et les besoins exprimés par les producteurs semblent être mieux tenus en compte. Ces derniers sont présents lors des bilans, ce qui permet d'identifier les véritables problèmes et de trouver des solutions consensuelles, concertées.

La participation permet l'implication des acteurs (Gouvernement, collectivités locales, secteur privé, organisations paysannes, partenaires au développement) à toutes les étapes du processus.

La mise en œuvre du programme semble reposer sur les principes de base que sont la transparence, l'équité, la célérité, la proximité, la synergie, la complémentarité, l'obligation de rendre compte, l'obligation de résultats et la réactivité stratégique.

Le respect de ces principes permet, par le partenariat et la négociation entre le secteur privé (opérateurs économiques, industriels, exportateurs), les organisations de producteurs, les collectivités locales, les ONG et l'Etat, de s'entendre sur les grandes orientations définies pour le développement de la riziculture dans la perspective d'atteinte de l'autosuffisance en riz.

V- IMPACTS ET CHANGEMENTS INDUITS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFERENTES POLITIQUES

Les impacts et changements induits suite à la mise en œuvre des différentes politiques sont ainsi analysés.

5.1. L'impact des initiatives et mesures sur l'amélioration de la performance des systèmes de production et de la production de manière générale

Toutes les politiques mises en œuvre ont concouru à une amélioration des systèmes de production et de la production de manière générale, même s'il est constaté que jusqu'en 2008, l'évolution n'était pas constante et qu'au fil des années, il arrivait que des contreperformances soient enregistrées.

A partir de 2008, l'intensification des systèmes de production a commencé à devenir une réalité reconnue de tous.

Un saut quantitatif des emblavures en riz a été observé avec le programme GOANA en 2008/2009 quand la barre des 40 000 ha emblavés a été dépassée et a continué à se maintenir plus ou moins jusqu'à maintenant. La mise en valeur en 2013 dans la VFS était de 53777 ha.

Dans la zone pluviale, l'évolution des superficies cultivées en riz, de la production et des rendements de 2006 à 2011 a fortement fluctué. Pendant la campagne d'hivernage 2008, la riziculture pluviale a occupé 78 000 ha.

Les rendements ont connu une nette amélioration aussi bien dans le système irrigué (de 4t/ha à 6t/ha en moyenne) que dans le système pluvial (de 1t/ha à 3t/ha en moyenne).

Les performances des systèmes de production en majorité constitués des petits périmètres irrigués privés, des grands périmètres autogérés, des petites exploitations familiales et des grandes exploitations privées, sont dues entre autres à :

- une amélioration de l'utilisation de périmètres sous utilisés depuis des années (réfection et réhabilitation des aménagements, stations de pompage, canaux d'irrigation, de drainage, etc.);
- un accroissement des emblavures ;
- une amélioration du système d'irrigation (renouvellement des GMP, etc.) ;
- une accentuation de la mécanisation ;
- une disponibilité suffisante en matériels agricoles roulants pour la préparation des sols (tracteurs) et la récolte (batteuses-ASI, moissonneuses batteuses) ;
- une utilisation plus importante d'engrais et de semences certifiées(subvention des intrants) ;
- une utilisation de main d'œuvre plus qualifiée ;
- un début de généralisation de la double culture (intensité culturale) ;
- un renforcement des infrastructures de stockage ;
- une bonne gestion du calendrier cultural ;
- une amélioration de la transformation du paddy (coefficient de transformation de 65 à 67%) ;
- une meilleure organisation du système de commercialisation ;
- etc.

5.2. L'impact des initiatives et mesures sur l'accès des paysans aux facteurs de production (semences améliorées, engrais et équipements agricoles)

Même si de 1985 à 2007, les paysans ont eu un accès assez limité aux facteurs de production du fait des politiques de libéralisation qui les contraignaient à les acquérir à un prix assez élevé, à partir de 2008, la situation a commencé à s'améliorer.

Les subventions sur les engrais, les semences et les équipements agricoles de l'ordre de 50 à 60% ont favorisé un accès plus facile du point de vue des coûts d'acquisition.

En outre, les importateurs ayant bénéficié de facilités (baisse des taxes) sont à même de mettre dans le marché plus d'engrais et d'équipements agricoles. Dans une période assez récente, les paysans avaient du mal à trouver les engrais aux périodes requises.

Grâce aux appuis faits à la recherche, les semences améliorées ont pris plus de place par rapport aux semences tout venantes, qui étaient fortement utilisées dans les périodes précédentes.

5.3. L'impact des initiatives et mesures sur l'accroissement de l'offre de production

Avant 2008, la production de paddy stagnait autour de 200 000 tonnes par an dans la zone irriguée, alors qu'en 2008/2009, une production record a été obtenue en zone irriguée, correspondant à la deuxième année du PNAR, avec plus de 390 000 tonnes de riz paddy dont près de 94% en provenance de la Vallée du Fleuve Sénégal. Celle-ci représentait 74% de la production nationale, estimée à plus de 533 000 tonnes de paddy (irrigué + pluvial).

Dans la zone pluviale, une production record a été obtenue en 2008, correspondant à la première année du PNAR, avec plus de 171 000 Tonnes de paddy. La zone Sud occupe la part la plus importante en termes de mise en valeur avec une contribution de plus de 65% en moyenne durant la période 2008-2011.

Pendant la campagne d'hivernage 2008, la riziculture pluviale a occupé 78 000 ha et contribué pour 150 000 tonnes de riz-paddy, soit 30% de la production nationale. La production annuelle moyenne était de l'ordre de 40 000 tonnes avant la GOANA.

La production rizicole globale a atteint 469 649 tonnes de riz paddy en 2012 contre une production annuelle moyenne de 436 153 tonnes sur la période 2010-2013. De cette production 83% proviennent des zones irriguées et 17 % des zones pluviales du Sud.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, pour la campagne agricole 2014-2015, il est prévu une production de 518 125 tonnes de paddy, soit 344 864 tonnes de riz blanc, pour une prévision d'emblavure de 90 750 ha (38 000 ha en SSC et 52 750 ha en hivernage) avec un rendement de 6 t/ha. La moyenne annuelle des rendements du riz sur 14 ans est de 6 t/ha, avec une faible variation, les minima et maxima sont de respectivement 4,02 t/ha et 6,40 t/ha.

Dans le bassin de l'Anambé, avec un rendement moyen de 5,5 t/ha, il est prévu pour la campagne agricole 2014-2015 une production de 22 000 tonnes de paddy pour une prévision d'emblavure de 400 ha en SSC et 3500 ha en hivernage.

Dans la zone pluviale, avec une prévision de rendement moyen de 3 t/ha et une production estimée à 360 000 tonnes en 2014/2015, il est attendu dans ce programme, la mise en valeur de près de 120 000 ha du potentiel pluvial encadré entre la SODAGRI, la SODEFITEX, l'ANCAR, les DRDR et les autres projets et programmes (PAPIL, PADAER, PADERCA PAPSEN, PASA Lou MaKaf...).

Les nouvelles variétés NERICA introduites depuis 2010 confirment des rendements moyens de 2,5 tonnes à l'hectare et la possibilité d'atteindre plus de 3,5 tonnes à l'hectare avec une fertilisation et une gestion de l'eau adéquate.

Le portefeuille de variétés permettra d'étendre la culture au-delà des bas-fonds et de cultiver les zones de plateau (800 mm), notamment dans les zones de Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Fatick et Kaolack avec les NERICA 1, 5 et 6 et des paquets technologiques adéquats. Le volume de semences disponible prévu pour 2014 est de 800 tonnes.

5.4. L'impact des initiatives et mesures sur la commercialisation du riz local

La commercialisation du riz local est dans une bonne dynamique et est soutenue par un ensemble de piliers :

- l'amélioration de la qualité du paddy transformé en riz blanc ;
- le rapport qualité/prix par rapport au riz importé ;
- l'introduction de variétés parfumées par le PCE ;
- le fonds de commercialisation mis en place ;
- la commercialisation des surplus de production du riz pluvial par le PAM à travers les cantines scolaires ;

- l'achat du riz local par l'Etat et sa distribution aux familles religieuses lors des fêtes religieuses ;
- les campagnes de marketing menées par les fédérations de producteurs, les transformateurs commerçants, les projets (PCE, etc.) ;
- la promotion du riz local lors des foires agricoles, commerciales (FIARA, autres) ;
- les politiques de commercialisation et de distribution développées par les projets/programmes, les industriels (tels que Vital, Coumba NorThiam, CCBM), la PINORD, etc. (charte qualité dans la production et la transformation, amélioration sacherie, labellisation, installation de circuits de distribution et de points de vente dans les villes, etc.) ;
- la création en 2010 d'une Société Nationale de Commercialisation du riz, dénommée Société de Promotion et de Commercialisation du Riz Sénégalais (SPCRS), au capital de 500.000.000 F.CFA regroupant les importateurs, commerçants, producteurs et riziers, et dont l'objectif est de promouvoir et de commercialiser le riz sénégalais. Elle a été malheureusement dissoute.

La dynamique de commercialisation a permis le développement de relations d'affaires entre plusieurs acteurs : fournisseurs d'équipements de transformation, producteurs, transformateurs (mini-rizeries, décortiqueuses), industriels (grandes rizeries), acheteurs en gros, distributeurs, transporteurs, vendeurs de sacs, commerçants, gérants de points de vente, etc.

Au-delà de la baisse du prix du riz local sur le marché national au profit du consommateur, les subventions visent à augmenter les marges bénéficiaires des producteurs. Elles ont permis de réduire considérablement les coûts de production et, partant, d'améliorer les revenus des producteurs, rendant ainsi la filière attractive pour le secteur privé.

5.5. L'impact des initiatives et mesures sur la transformation du riz local

La transformation du paddy est assurée par des rizeries et des décortiqueuses villageoises, qui correspondent à des types d'opérateurs et des produits finis différents.

Dans la politique actuelle de dynamisation de la commercialisation, l'accent est mis sur la transformation de qualité pour les ventes à grande échelle, à tel point que les équipements munis de trieuses sont les plus utilisées. Des financements sont mis en place par les banques, les projets/programmes et l'Etat dans ce sens pour aider les transformateurs à s'inscrire dans cette logique.

Les rizeries équipées de trieuses permettant de sortir trois types de riz (entier, intermédiaire, et brisé) produisent en revanche un riz de qualité acceptable en termes d'homogénéité par les marchés urbains les plus exigeants (celui de Dakar par exemple).

Il est de plus en plus constaté une certaine propreté du produit (absence de corps étrangers, de grains noirs, de poussière,...) et son homogénéité (homogénéité variétale, mais aussi homogénéité de la granulométrie, c'est-à-dire absence de mélange entre brisures et riz entier).

Ce dernier critère est tout particulièrement important en milieu urbain, où les ménagères n'ont pas le temps de procéder au triage manuel du riz.

Le riz local pâtit de moins en moins en dehors des zones de production, de son absence de notoriété, et de la méconnaissance des ménagères sur la façon de le préparer du fait des campagnes de démonstration, de promotion organisées ces dernières années.

VI- LES AUTRES INITIATIVES OU MESURES POLITIQUES, NON DIRECTEMENT LIÉES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN À LA CHAÎNE DE VALEURS RIZ, MAIS QUI INFLUENT SUR CELLE-CI

Des initiatives et mesures politiques non directement liées aux politiques de soutien à la chaîne de valeurs, mais qui influent sur celle-ci sont identifiées et portent notamment sur.

6.1. Le désenclavement des zones de production

Les projets/programmes tels que le PRODAM, entre autres, ont beaucoup investi dans la réalisation de ponts et de voies d'accès pour faciliter l'entrée des intrants et équipements agricoles dans les sites de production, ainsi que l'évacuation des productions rizicoles.

Les sites de production sont soit enclavés, soit d'accès difficile du fait de l'absence de pistes de production praticables, ce qui a longtemps freiné l'élan de production des paysans dont les terres se situent dans ces zones.

6.2. La promotion du consommateur local

Les campagnes de promotion du consommateur local ont plus ou moins amené certains sénégalais à préférer le riz local par rapport au riz importé pour une question de patriotisme.

En effet, consommer le riz local, c'est apporter son soutien aux paysans du pays et à l'économie nationale, car on participe à la réduction des pertes de devises.

Plus, il y a de sénégalais qui consomment le riz local, plus, on apportera un certain dynamisme à la chaîne de valeurs.

Dans le cadre de la promotion du consommateur local, il y a lieu de mettre en exergue les initiatives entreprises par les acteurs.

6.3. La promotion du secteur privé

Le secteur privé a longtemps préféré se nicher dans l'importation, activité qui lui permettait de faire des bénéfices importants. Compte tenu de l'ampleur des programmes, l'Etat ne peut pas prendre en charge seul, toutes les mesures identifiées pour assurer un développement durable de la riziculture.

Ces dernières années, l'Etat a offert certaines facilités au secteur privé (baisse des taxes fiscales, douanières, accès à la terre facilité, etc.), à tel point que le secteur privé est aujourd'hui présent dans les différents maillons de la chaîne de valeurs (production, transformation, commercialisation) avec des financements importants.

L'objectif d'une meilleure valorisation du potentiel rizicole par la promotion du partenariat public-privé constitue un enjeu majeur pour le Gouvernement Sénégalais. Dans ce cadre,

d'importants programmes sont entrain d'être mis en œuvre dans la Vallée du Fleuve du Sénégal, à l'image du Projet de Promotion et de Partenariat Rizicole dans le Delta. Toutefois, leur mise en œuvre effective nécessite des mesures incitatives en direction du secteur privé pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans ce projet de souveraineté nationale.

Le secteur de l'agrobusiness, quant à lui, est présent au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur (financement, approvisionnement en intrants, mécanisation, transformation et commercialisation). Certains opérateurs privés se sont distingués récemment en réalisant d'importants investissements dans la riziculture.

Parmi ceux-ci, on peut noter les Entreprises « Vital », CCBM, et Coumba NorThiam SUARL, qui s'activent aussi bien dans la mise en valeur, dans la transformation du paddy que dans la commercialisation du riz blanc.

La société Vital projetait de financer, en SSC 2012, à hauteur de 3 Milliards de F CFA, l'achat de 22 000 Tonnes de paddy destinées à la transformation et en hivernage 2012-2013, près de 5 Milliards pour une quantité de 36 000 tonnes.

La société CCBM a aménagé 500 ha sur 1000 déjà attribués. Elle s'investit également dans les prestations mécanisées et installe actuellement une unité industrielle de transformation de riz.

D'autres entreprises, telles que la Société Arthur Straight, affichent de très bonnes dispositions pour investir dans la riziculture au niveau de la VFS. Son ambition est d'aider l'Etat sénégalais à substituer les importations massives de céréales, notamment le riz, à la production locale.

Au niveau du Bassin de l'Anambé, la Société française SODEVOL, qui travaille d'habitude dans les oléagineux, est en partenariat avec des sénégalais, depuis trois ans, dans le domaine de la prestation mécanisée.

L'environnement socio-économique de la VFS et du Bassin de l'Anambé augure alors de bonnes perspectives de développement pour les entreprises privées aussi bien nationales qu'étrangères, en rapport avec les axes prioritaires définis dans le PNAR.

6.4. La promotion de la recherche-développement

Jusqu'en 2008, la carte variétale ne comportait que des variétés introduites, en provenance d'Asie et du Nigéria, évaluées et adaptées aux conditions de culture du Sénégal (Sahel 108, Sahel 201, Sahel 202, Sahel 134, Sahel 159, Sahel 208, Sahel 209, Sahel 210).

Ce n'est qu'en 2009 que les premières variétés créées au Sénégal par AfricaRice, à partir de croisements, ont été homologuées et diffusées au Sénégal. Parmi celles-ci, on peut noter trois variétés parfumées (Sahel 177, Sahel 328 et Sahel 329). Cette nouvelle génération comporte des lignées issues de croisement du riz africain (*Oryza glaberrima*) et du riz asiatique (*Oryza sativa*), dénommées NERICA (NEwRICE for Africa ou nouveau riz africain). Ce dernier lot de variétés homologuées et diffusées a fini de régler l'essentiel des préoccupations des riziculteurs, riziers et consommateurs sénégalais.

La diversité variétale existante au Sénégal offre désormais aux acteurs de la filière de multiples choix pour satisfaire les besoins en :

- intensification (double culture, rendements élevés, réponse aux engrais) ;
- qualité du grain (bon rendement à l'usinage, grain long et fin générant des brisures homogènes, bon goût et parfum) ;
- tolérance aux stress majeurs (froid en début de culture, salinité).

VII- LES DIFFERENTS FINANCEMENTS MOBILISES AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEURS RIZ EN TERMES DE COUTS ET EFFICACITE

La mise en œuvre des politiques, programmes, projets devait nécessiter la mobilisation d'importants financements pour une bonne prise en charge des composantes ciblées.

Les différents financements mobilisés portent sur des montants dont l'importance varie en fonction des sources.

Les différentes sources de financement pour le développement de la chaîne de valeurs riz sont.

7.1. La source de financement Etat

L'Etat appuie la filière à travers différentes modalités :

- le budget consolidé d'investissement : le financement le plus important pour les grands travaux (système d'irrigation, aménagements, émissaires, etc.), l'acquisition d'équipements à distribuer, la constitution d'apport pour des investissements en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, la réalisation d'infrastructures de stockage, la réalisation d'études techniques, etc. ;
- l'exonération des droits de douane et taxes sur les équipements agricoles : facilité offerte au privé pour importer plus et à des prix compétitifs ;
- la subvention des intrants : facilité offerte pour importer plus d'engrais à des prix compétitifs
- la subvention à la consommation : favorise l'écoulement du riz local et accroît la quantité produite ;
- les fonds de garantie : protection des producteurs contre d'éventuels risques indépendants de leur volonté ;
- le fonds de calamités : couverture des dommages causés par les calamités naturelles ;
- les remises de dettes : permettent aux producteurs de bénéficier à nouveau de possibilités de recourir au crédit bancaire
- le fonds de recherche : appuie la recherche sous toutes ses formes
- le budget national : prend en charge le personnel technique d'appui-conseils, d'encadrement et de formation des acteurs de la filière ;
- le fonds de commercialisation : soutient la commercialisation du riz local.

Il s'agit de financements qui ont montré une certaine efficacité durant la période 2008-2014, du fait de l'intensification des systèmes de production amorcée et du dynamisme actuel dans la commercialisation du riz local.

Les financements attenus de l'Etat sont déterminants dans la mise en œuvre des mesures arrêtées d'ici 2017.

7.2. Les partenaires au développement

Il s'agit des partenaires bilatéraux (coopération japonaise, française, américaine et multilatéraux (banque mondiale, union européenne, BAD, BOAD, etc.) qui ont choisi d'appuyer la filière riz. Ces partenaires sont présents à travers les projets/programmes et de façon directe en collaboration avec l'Etat.

Les financements mobilisés sont orientés vers les grands investissements (équipements, infrastructures), l'appui-conseils, la mise en valeur des exploitations agricoles et l'appui à la commercialisation du riz local.

Ils sont présents dans la zone irriguée et dans la zone pluviale. Dans cette dernière zone, leur intervention est très déterminante du fait de leur apport en termes de réalisation de barrages, de digues de protection, de digues anti-sel, d'aménagement de grandes superficies, de soutien aux petits producteurs dans le cadre de la mise en valeur, de promotion de l'utilisation de semences certifiées, de la réalisation d'infrastructures de stockage, de promotion d'instruments de gestion des risques et catastrophes, de renforcement des capacités des acteurs, etc.

Les financements attendus des partenaires sont très significatifs pour pouvoir atteindre l'auto-suffisance en riz en 2017. La mise en œuvre de beaucoup de mesures dépend de ces financements.

Les financements relevant de dons faits à l'Etat sont plus intéressants car ils ne constituent pas de dettes à rembourser par l'Etat (cas du MCA).

7.3. Le secteur privé

Dans le cadre du PNAR, le secteur privé est très attendu du point de vue des financements importants à mobiliser en direction des aménagements, de la mécanisation pour les travaux de sols, des équipements agricoles et de la commercialisation.

Le partenariat public-privé est un des leviers sur lequel l'Etat compte s'appuyer pour mieux inciter le secteur privé à investir.

Pour la plupart des mesures arrêtées d'ici 2017, la contribution financière du secteur privée est vivement attendue pour pouvoir les mettre en œuvre.

Leur apport est essentiel car il ne s'agit pas d'un endettement supporté par l'Etat.

7.4. Les institutions financières

Elles ont longtemps soutenu l'activité des producteurs en termes d'aménagements des petits périmètres, de crédit de campagne et d'appui à la commercialisation. Même si aujourd'hui, il est reconnu que les montants alloués ne sont pas suffisants pour réaliser des aménagements de qualité, le financement des crédits de campagne à des taux supportables, permet l'acquisition

des intrants agricoles et de supporter d'autres dépenses essentielles pour réussir une campagne de production.

A travers des lignes de crédit spéciales, les fonds de garantie qu'elles acceptent de loger, elles soutiennent également l'acquisition d'équipements agricoles : motopompes, décortiqueuses, batteuses, moissonneuses-batteuses.

Elles acceptent en plus de souscrire aux remises de dettes, à chaque fois que l'Etat les invite.

Elles ont également contribué à introduire un certain professionnalisme dans la filière riz en conviant les producteurs à collaborer avec des structures d'appui en gestion et comptabilité (cas du Delta du fleuve Sénégal).

La CNCAS, la BRS, les institutions de micro-finance sont des partenaires importants dans le dispositif d'appui à la chaîne de valeurs.

7.5. Les ONG

Les ONG sont présentes dans la filière et mobilisent des financements en direction d'études spécifiques, de réalisation d'aménagements, d'infrastructures de stockage, de renforcement de capacités, d'appui-conseils, d'encadrement de proximité, de lutte contre les plants envahissants, d'appui à la mise en valeur (financement des crédits de campagne, équipements), d'appui à la commercialisation, de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement, etc.

Les financements des ONG sont moins importants que ceux mobilisés auprès des autres acteurs, mais sont souvent très efficaces pour gérer des situations assez alarmantes dans certaines zones du fait de divers facteurs tels endettements excessifs des producteurs, catastrophes naturelles survenues, etc.

Ces financements sont souvent plus faciles à mobiliser pour répondre à des situations d'urgence.

VIII- LES MESURES CORRECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PREOCCUPATIONS DES EXPLOITANTS FAMILIAUX (PRODUCTEURS/PRODUCTRICES)

Les exploitants familiaux sont des producteurs et productrices qui exploitent en général de petites superficies de terres de façon isolée ou au sein des grands périmètres auto-gérés.

L'essentiel de la production est auto-consommée et le surplus de production est vendu en l'état (paddy) ou transformé puis commercialisé sur place ou dans les marchés hebdomadaires.

Les exploitations familiales souvent abandonnées, faute de moyens pour l'entretien des aménagements et/ou pour la mise en valeur des terres (les revenus tirés ne sont pas importants pour l'acquisition d'intrants agricoles, d'équipement d'irrigation).

Les exploitations familiales drainent une main d'œuvre importante pour peu de richesses créées et à distribuer (la terre exploitée appartient ou est affectée à une famille souvent nombreuse).

A l'endroit des exploitants familiaux, un certain nombre de mesures correctives peuvent être envisagées, suivant des modalités à définir de commun accord.

8.1. L'accroissement des superficies exploitées

Les superficies exploitées doivent aller au-delà des superficies actuelles qui tournent la plupart autour de moins de 10 ha.

Les exploitants familiaux qui disposent de terres extensibles doivent être appuyés pour des aménagements d'extension. L'Etat, les partenaires au développement et les ONG doivent soutenir les initiatives allant dans ce sens pour des emblavures plus importantes à même de donner plus de production.

8.2. La réalisation d'aménagements de qualité satisfaisante

Les exploitants familiaux qui sont dans la zone pluviale utilisent encore des moyens rudimentaires pour produire du riz. Cette situation exige beaucoup d'efforts pour des rendements médiocres.

Il est alors indiqué d'aider ces exploitants familiaux à aménager les terres (travaux de sol) pour des productions plus importantes dans les bas-fonds et sur les plateaux.

8.3. La réhabilitation des anciens aménagements

Les anciens aménagements ne donnant plus de bons rendements, sont souvent abandonnés, ce qui contraint des exploitants familiaux à rester inactifs pendant des saisons.

Tout programme d'aménagements à mettre en œuvre doit intégrer ce volet pour permettre la réhabilitation des aménagements dans les grands périmètres auto-gérés et la réhabilitation des petits périmètres.

8.4. Le soutien pour une facilité d'accès aux intrants et aux équipements agricoles

La particularité de l'exploitation familiale fait qu'elle a souvent des difficultés pour satisfaire les conditions d'accès au crédit bancaire classique.

Pour cette raison, un type de financement adapté à l'exploitation familiale doit être imaginé pour aider à l'intensification de ce système de production.

8.5. Le soutien à l'écoulement de la production issue de l'exploitation familiale

Le paddy issu de l'exploitation familiale est transformé par les décortiqueuses villageoises et le travail manuel est encore très important pour tamiser, trier.

Il est alors requis l'équipement des décortiqueuses en trieuses pour mettre sur le marché un riz de qualité. Un mécanisme de financement adéquat doit être mis en place pour aider à résoudre le problème de transformation.

IX- RECOMMANDATIONS POUR CONSTRUIRE UN ARGUMENTAIRE POUR UN PLAIDOYER ET UN DIALOGUE AFIN D'AMELIORER OU DE CONSOLIDER LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES DE PROMOTION DE LA CHAÎNE DE VALEUR RIZ AU SENEGAL

Les recommandations pour construire un argumentaire pour un plaidoyer et un dialogue afin d'améliorer ou de consolider la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de la chaîne de valeur riz au Sénégal peuvent être formulées comme suit :

- Une politique nationale de promotion de la chaîne de valeur riz doit être bâtie sur la base des bilans des politiques antérieures
- Ces bilans ne doivent pas être seulement une affaire de techniciens : ils doivent résulter d'exercices nationaux et décentralisés participatifs et inclusifs impliquant tous les acteurs y compris les paysans
- Les bilans doivent s'articuler autour des actions développées au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeurs et de la gouvernance de la filière riz, des investissements réalisés, des financements mobilisés, de leurs montants et sources, des objectifs visés, des résultats atteints, non atteints, des points forts et des points faibles décelés
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit avoir un horizon temporel assez suffisant (5 ans au moins) pour pouvoir mesurer les progrès réalisés
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit résulter d'un processus participatif et inclusif
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit être soutenue par des objectifs et résultats attendus réalistes par rapport à l'horizon temporel, aux moyens mobilisables dans la période, aux capacités d'absorption de l'Etat concernant les financements extérieurs, à la célérité dans la réalisation des grands travaux, etc.
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit être articulée autour d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs compris et maîtrisés par tous les acteurs de la filière
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit mettre le focus sur les problèmes identifiés au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeurs et de la gouvernance de la filière et décliner de façon claire les solutions préconisées et les mesures arrêtées
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit prendre en compte la zone irriguée et la zone pluviale dans sa conception et sa formulation
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit dépendre dans sa mise en œuvre beaucoup plus des financements et facilités de l'Etat que des financements attendus des partenaires extérieurs et des banques
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit être mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif national de pilotage impliquant tous les acteurs de la filière
- La politique nationale de promotion de la chaîne de valeurs riz doit faire l'objet d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale de façon participative et inclusive

ANNEXES

Annexe 1 : Documentation exploitée

Rapport étude : analyse de la compétitivité de la filière rizicole dans la Vallée du Fleuve et dans le Bassin de l'Anambé au Sénégal par : Alioune Dieng (ISRA/BAME), Mamadou Sagna, MekhaBabou, FaraDione (DAPS), Africa Rice, DAPS, Syngenta Fondation pour une agriculture durable, ISRA

Rapport introductif du conseil interministériel sur le développement de la riziculture, Juillet 2012,

Rapport : Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) : les Priorités à l'horizon 2017, Juin 2014

Mémoire de fin d'étude : analyse de la chaîne de valeur du riz pluvial dans la zone d'intervention du CARAF Fimela, Par : Mlle Khady SENGHOR, Pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome, Spécialisation : Economie Rurale, Mars 2010

Rapport étude : évaluation intégrée des impacts de la libéralisation du commerce sur le riz au Sénégal (Draft), ISE, Septembre 2013

Rapport : Programme national d'autosuffisance en riz, Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, Février 2009

Rapport final : diagnostic de la filière riz et de la situation socio-économique des producteurs membres de l'UJAK, Dakar, Mars 2014

Rapport de la région de Saint-Louis, thème du plaidoyer : Agriculture, Problématique de la commercialisation du riz de la Vallée du Fleuve Sénégal: Quelles pistes de solutions durables?, Décembre 2009

Rapport : diagnostic de la filière riz dans le bassin de l'ANAMBE et analyse de situation socio-économique des membres de la FEBROBA, Par Amadou Abdoulaye FALL Agro-économiste & Amadou CISSE Agronome, 2011

Rapport : diagnostic de la chaîne de valeurs riz et analyse de la situation socio-économique des producteurs et productrices membres de l'UGMD, Par Amadou Abdoulaye FALL Agro-économiste & Birane Kane Agronome, Janvier 2014
Statistiques riz 2000-2012

Rapport : étude campagne ciblée de promotion du riz local : identification des distributeurs de riz local au Sénégal, PINORD, Mamour NGALANE, 2010

Rapport final: étude sur le schéma de distribution du RIVAL, PINORD, Mamour NGALANE, 2013

Bulletins d'information PCE/USAID, 2013

Statistiques riz, 2000-2012, DAPS

Charte de Qualité du Riz de la vallée du Fleuve Sénégal, PINORD, 2007

Communiqué de presse : atelier de la semaine de travail pour l'élaboration des notes conceptuelles de la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR)

Manuel d'information AGROPASTEUR, 2013-2014